

L'évaluation d'implantation de la  
*Politique de prévention et d'intervention*  
*en matière de violence et d'agression sexuelle*  
dans les activités sportives et de loisir  
offertes aux jeunes en Montérégie

Johanne Groulx

Septembre 2005

**Agence  
de développement  
de réseaux locaux  
de services de santé  
et de services sociaux**

**Québec**  
Montérégie



**AUTEURE**

Johanne Groulx

**Secrétariat et mise en pages**

Diane Bérubé

**Conception et réalisation de la page couverture**

René Larivière

**Responsable de l'édition**

Jean-François Lapierre

**Reproduction autorisée à des fins non commerciales avec mention de la source.**

**Pour obtenir une copie de ce document, adressez-vous à :**  
**Service ressources documentaires – Vente de publications**  
**Agence de développement de réseaux locaux de services de**  
**santé et de services sociaux de la Montérégie**  
**1255, rue Beauregard**  
**Longueuil (Québec) J4K 2M3**

**(450) 928-6777, poste 4213**

**Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans intention discriminatoire et uniquement dans le but d'alléger le texte.**

**Santécom : 16-2005-013**

**Dépôt légal - 3<sup>e</sup> trimestre**

**Bibliothèque nationale du Québec**

**Bibliothèque nationale du Canada**

**ISBN : 2-89342-319-1**

## REMERCIEMENTS

La présente évaluation a été réalisée avec la participation active des membres du comité aviseur régional sur la *Politique de prévention et d'intervention en matière de violence et d'agression sexuelle* dans les activités sportives et de loisir offertes aux jeunes en Montérégie. Je tiens à les remercier chaleureusement pour leur contribution essentielle à toutes les étapes de l'évaluation. Il s'agit de :

- ◆ Madame Marinette Billaud, travailleuse sociale, participante bénévole
- ◆ Monsieur Denis Brown, conseiller, Direction de la promotion de la sécurité, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- ◆ Madame Sylvie Cornellier, directrice, Association régionale du sport étudiant Richelieu
- ◆ Madame Caroline Croteau, conseillère en loisir et coordonnatrice, Loisir et Sport Montérégie
- ◆ Monsieur Daniel Décary, chef de division, Service de développement et de la concertation, Loisir, culture et vie communautaire, Direction générale adjointe des services aux citoyens de la ville de Longueuil
- ◆ Madame Ruth Pilote, agente de programmation et de planification sociosanitaire, Direction de santé publique, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Montérégie

Pour leur soutien indispensable à la saisie des données et à la mise en pages du rapport d'évaluation, je remercie Marc Lavoie, technicien en recherche psychosociale, et Philippe Rodrigue, stagiaire, secteur Surveillance de l'état de santé de la population de la Direction de santé publique (DSP) ainsi que Diane Bérubé, secrétaire, secteur Planification, évaluation, recherche de la DSP.

Enfin, je tiens à remercier le ministère de la Santé et des Services sociaux qui, par son Programme de subventions en santé publique pour l'année 2003-2004, a rendu possible la réalisation de cette évaluation.



## MOT DE LA DIRECTRICE

En 2000, la Direction de santé publique a publié, avec le concours de plusieurs partenaires, le *Guide d'implantation, Politique de prévention et d'intervention en matière de violence et d'agression sexuelle* dans les activités sportives et de loisir offertes aux jeunes en Montérégie. Ce guide constitue un outil précieux pour toute organisation de sport et de loisir qui désire prévenir la violence et l'agression sexuelle à l'endroit des jeunes. En effet, il contient l'information pertinente à l'établissement de mesures de prévention et d'un partenariat pour rendre sécuritaire ces milieux de vie. L'utilité du guide est d'ailleurs confirmée par la présente évaluation.

En outre, l'évaluation révèle que 27,7 % des organisations de sport et de loisir, issues des milieux associatif, municipal et scolaire de la Montérégie, ayant répondu au questionnaire, appliquent une ou plusieurs des mesures de prévention proposées. Parmi ces organisations, 77,8 % déclarent avoir été influencées par la *Politique* pour implanter les mesures et 56,3 % ont établi un partenariat avec des organisations de leur milieu.

Ces données montrent à quel point l'approche de la *Politique*, basée sur le partenariat, se révèle pertinente pour assurer la protection des jeunes qui pratiquent des activités sportives et de loisir. Cette protection est notamment assurée par la mesure *procédures de recrutement et de filtrage des personnes*, mesure la plus implantée (83,3 % des organisations) de toutes celles proposées.

Toutes les mesures proposées par la *Politique* constituent un modèle pour les organisations sportives et de loisir. Chacune des mesures représente une clé pour prévenir la violence et l'agression sexuelle à l'endroit des jeunes. D'un point de vue de santé publique, il s'agit là d'une façon d'intervenir sur des déterminants de santé par le biais du réseau social et de favoriser la pratique sécuritaire d'activités sportives et de loisir chez les jeunes.

Nous espérons que vous apprécierez prendre connaissance des tendances et des pistes de réflexion qui se dégagent de cette évaluation.

La directrice,



Jocelyne Sauvé, M.D.



## TABLE DES MATIÈRES

|   |    |
|---|----|
| <b>INTRODUCTION</b> .....   | 11 |
| <b>1. L'ÉTAT DES CONNAISSANCES</b> .....  | 13 |
| 1.1 LA VIOLENCE, L'AGRESSION SEXUELLE ET LES FACTEURS DE RISQUE.....                      | 13 |
| 1.2 L'APPROCHE ENVIRONNEMENTALE DE LA POLITIQUE .....                                     | 14 |
| <b>2. LA POLITIQUE ET LA STRATÉGIE RÉGIONALE D'IMPLANTATION 2002-2005</b> .....           | 17 |
| 2.1 LE BUT ET LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE .....   | 17 |
| 2.2 LES MILIEUX CIBLÉS.....   | 17 |
| 2.3 LES MESURES PROPOSÉES.....  | 17 |
| 2.4 LA STRATÉGIE RÉGIONALE D'IMPLANTATION 2002-2005 .....                                 | 19 |
| <b>3. LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION</b> .....  | 21 |
| 3.1 LE CONTEXTE .....   | 21 |
| 3.2 LES TYPES D'ÉVALUATION ET L'APPROCHE.....   | 21 |
| 3.3 LE BUT ET LES OBJECTIFS .....   | 21 |
| 3.4 LA MÉTHODOLOGIE .....   | 24 |
| 3.4.1 <i>Le questionnaire d'évaluation</i> .....  | 24 |
| 3.4.2 <i>L'enquête postale</i> .....  | 25 |
| 3.4.3 <i>Les entrevues et l'analyse documentaire</i> .....                                | 25 |
| 3.4.4 <i>Le traitement des données</i> .....  | 26 |
| 3.5 LES ASPECTS ÉTHIQUES ET DE CONFIDENTIALITÉ .....                                      | 26 |
| 3.6 LES LIMITES DE L'ÉVALUATION.....  | 27 |
| <b>4. LES RÉSULTATS : SENSIBILISATION-PROMOTION</b> .....                                 | 29 |
| 4.1 LA MAJORITÉ DES ACTIONS PRÉVUES RÉALISÉES ET DES CLIENTÈLES REJOINTES .....           | 29 |
| 4.2 TROIS TYPES D'ACTION ET L'ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION CONFIRMÉE .....              | 30 |
| 4.3 LES ACTIONS, L'INFORMATION ET LE GUIDE D'IMPLANTATION APPRÉCIÉS<br>POSITIVEMENT ..... | 31 |
| 4.4 LES ACTIONS NON PRÉVUES.....  | 33 |
| <b>5. LES RÉSULTATS : IMPLANTER OU NE PAS IMPLANTER DE MESURES</b> .....                  | 35 |
| 5.1 LES ORGANISATIONS QUI IMPLANTENT ET N'IMPLANTENT PAS .....                            | 35 |
| 5.2 LA DÉCISION D'IMPLANTER.....  | 35 |
| 5.3 LES RAISONS DE NE PAS IMPLANTER.....  | 36 |
| 5.4 L'OPINION SUR LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION .....                                   | 38 |
| <b>6. LES RÉSULTATS : MESURES IMPLANTÉES ET FAÇONS DE FAIRE</b> .....                     | 39 |
| 6.1 LES MESURES IMPLANTÉES .....  | 39 |
| 6.2 L'APPUI INDISPENSABLE DU PERSONNEL ET DE DIVERSES INSTANCES.....                      | 41 |
| 6.3 LES RESSOURCES DES ORGANISATIONS MISES À PROFIT .....                                 | 42 |
| 6.4 LE RECOURS AU PARTENARIAT.....  | 42 |

|  |    |
|--|----|
| <b>7. LES RÉSULTATS : QUESTIONNEMENT ET RÉFLEXION DU COMITÉ AVISEUR RÉGIONAL</b> .....         | 45 |
| 7.1 LES ACTIONS REFLÈTENT SENSIBLEMENT LES RÉSULTATS ATTENDUS .....                            | 45 |
| 7.2 LES RÉSULTATS D'IMPLANTATION : DÉCEPTION .....   | 45 |
| 7.3 NE PAS IMPLANTER : PLUSIEURS RAISONS EN CAUSE .....  | 46 |
| 7.4 ADAPTER LA STRATÉGIE ET REVOIR LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ AVISEUR RÉGIONAL .....          | 47 |
| <b>8- CONCLUSION</b> .....   | 49 |
| 8.1 UNE STRATÉGIE RÉGIONALE ESSENTIELLE POUR IMPLANTER LA POLITIQUE.....                       | 49 |
| 8.2 L'ACCESSIBILITÉ ET LA CLARTÉ DE L'INFORMATION CONFIRMÉES AINSI QUE L'UTILITÉ DU GUIDE..... | 49 |
| 8.3 IMPLANTER OU NE PAS IMPLANTER DE MESURES : UNE DÉCISION BASÉE SUR PLUSIEURS FACTEURS ..... | 50 |
| 8.4 IMPLANTER EN MISANT SUR SES RESSOURCES ET SUR LE PARTENARIAT .....                         | 51 |
| 8.5 UNE STRATÉGIE RÉGIONALE À ADAPTER AUX MILIEUX CIBLÉS .....                                 | 51 |
| 8.6 REVOIR LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ AVISEUR RÉGIONAL .....                                  | 52 |
| <b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....   | 91 |

---

## TABLEAUX ET FIGURES

### LISTE DES TABLEAUX

|           |  |    |
|-----------|--|----|
| Tableau 1 | Le but et les objectifs de la Politique de prévention et d'intervention en matière de violence et d'agression sexuelle dans les activités de sport et de loisir offertes aux jeunes en Montérégie..... | 18 |
| Tableau 2 | Les objectifs de l'évaluation.....   | 23 |
| Tableau 3 | L'opinion des organisations au sujet de la prévention et de l'intervention, selon l'implantation ou non des mesures.....   | 38 |

### LISTE DES FIGURES

|          |  |    |
|----------|--|----|
| Figure 1 | Façons dont les organisations ont pris connaissance des mesures et des problématiques..... | 31 |
| Figure 2 | Perception au sujet de l'utilité du guide d'implantation.....                              | 33 |
| Figure 3 | Raisons de ne pas implanter de mesures.....  | 37 |
| Figure 4 | Mesures implantées au sein des organisations.....  | 40 |

## ANNEXES

|          |   |    |
|----------|---|----|
| Annexe 1 | Le questionnaire d'évaluation .....   | 55 |
| Annexe 2 | Les canevas d'entrevue .....  | 69 |
| Annexe 3 | La grille d'analyse des entrevues .....   | 79 |
| Annexe 4 | Les actions non prévues réalisées dans le contexte de la stratégie régionale d'implantation 2002-2005 ..... | 83 |
| Annexe 5 | Les mesures implantées, par ordre décroissant .....   | 87 |

## INTRODUCTION

En 1997, la Direction de santé publique de la Montérégie a réalisé un sondage auprès de 69 municipalités dans le but de connaître leurs mesures de prévention de l'agression sexuelle en milieu sportif et de loisir. Ce sondage a révélé que seulement trois municipalités avaient une politique de prévention et d'intervention et que deux étaient en processus d'en mettre une sur pied (Laguë *et al.*, 1998). Par contre, 89 % des participants jugeaient *très important* et *assez important* la question de l'agression sexuelle envers les jeunes en milieu sportif et de loisir et exprimaient le besoin de détenir un outil simple et pratique pour implanter des mesures de prévention.

Par la suite, la DSP et des partenaires ont développé le *Guide d'implantation, Politique de prévention et d'intervention en matière de violence et d'agression sexuelle* (DSP, 2000) destiné aux milieux municipaux, scolaire et associatif de la Montérégie offrant des activités sportives et de loisir aux jeunes<sup>1</sup>. Avant d'être diffusée, la *Politique*<sup>2</sup> a été validée auprès de plusieurs intervenants et régions du Québec. Elle est maintenant implantée en Montérégie et dans neuf autres régions, ce qui témoigne de sa pertinence et des besoins de prévention au sein des communautés.

L'évaluation de la *Politique* s'est avérée très importante puisque son élaboration a mobilisé des acteurs de plusieurs milieux (ex. : associatif, municipal, scolaire, bénévole, Centre jeunesse, santé publique) qui ont tous à cœur la prévention et la protection des jeunes. Aussi, le comité aviseur régional souhaitait faire le point sur l'implantation réalisée depuis 2002, dans le contexte d'une stratégie régionale triennale, pour éclairer, notamment, son déploiement futur. Dans les pages qui suivent, nous présentons brièvement au chapitre premier l'état des connaissances au sujet de la violence et de l'agression sexuelle en milieu sportif et de loisir ciblant les jeunes et au chapitre deux *la Politique* et la stratégie régionale d'implantation. Nous décrivons au chapitre trois la démarche d'évaluation. Les résultats de l'évaluation sont présentés aux chapitres 4, 5, 6 et 7. La conclusion, au chapitre 8, rappelle l'ensemble des résultats.

---

<sup>1</sup> Ces partenaires ont formé un Comité aviseur régional dont le rôle consiste, entre autres, 1) à soutenir l'implantation de la *Politique*, 2) à aider à la mise en œuvre de la *Politique* dans les milieux ciblés et 3) à articuler le processus et la stratégie d'implantation. L'élaboration du guide faisait partie d'activités liées aux *Priorités nationales de santé publiques 1997-2002* (MSSS, 1997) dans le domaine de la violence et de l'agression sexuelle. Ensuite, les *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle* (MSSS, 2001), la *Politique ministérielle en prévention de la criminalité* (MSPQ, 2001) et le *Programme national de santé publique 2003-2012* (MSSS, 2003) ont spécifiquement pointé ces milieux de vie comme des lieux stratégiques de mobilisation intersectorielle où la prévention et la protection des jeunes doivent être renforcées.

<sup>2</sup> Pour la rédaction du rapport d'évaluation, nous utiliserons les termes *la Politique* ou le *modèle de la Politique* pour désigner le *Guide d'implantation, Politique de prévention et d'intervention en matière de violence et d'agression sexuelle*.



## 1. L'ÉTAT DES CONNAISSANCES

Dans ce chapitre, nous abordons brièvement l'état des connaissances au sujet de la violence et de l'agression sexuelle en milieu sportif et de loisir ciblant les jeunes ainsi que l'approche qui caractérise la *Politique*<sup>3</sup>.

### 1.1 LA VIOLENCE, L'AGRESSION SEXUELLE ET LES FACTEURS DE RISQUE

Depuis une trentaine d'années, plusieurs études ont documenté la violence dans les activités sportives et de loisir pratiquées par des jeunes. Notamment, il appert que violence et dangerosité menacent l'intégrité physique des jeunes hockeyeurs. Selon une recension de 14 recherches réalisées entre 1975 et 1996 (Fafard, 2000), le quart des blessures subies au hockey sont causées par un geste pénalisé et plus de 70 % par un geste intentionnel ou non, pénalisé ou non (Biener et Muller, 1973; Katorji et Cahoon, 1992). Sur ce plan, le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (1999 : 1) a, depuis, précisé que la violence dans le sport constituait un geste physique « *blessant [qui] n'a aucun lien avec les règlements et les objectifs de compétition du sport.* »

En matière d'agression sexuelle en milieu sportif et de loisir, les études sont beaucoup moins nombreuses que celles ayant porté sur la violence. Néanmoins, une étude sur le harcèlement et les athlètes canadiens réalisée pendant les Jeux du Canada en 1997 (Findlay et Corbett, 1998), a révélé que 47,9 % des participants avaient déjà subi un ou plusieurs types de harcèlement et de violence, en particulier 12,6 % qui avaient vécu du harcèlement sexuel et 25,1 % de la violence verbale. Dans cette étude, la personne qui harcelait était dans 29,6 % des cas un(e) coéquipier(ère), dans 24,7 % un(e) entraîneur(euse), dans 21,9 % un(e) spectateur(trice), dans 14,2 % un(e) officiel(le) et dans 13,6 % un parent.

Dans le même sens, une étude qualitative exploratoire menée au Royaume-Uni (dans l'agglomération londonienne) révèle la violence émotionnelle des entraîneurs à l'endroit d'athlètes d'élite lorsque ceux-ci étaient âgés entre 8 et 16 ans : tous les athlètes interrogés (n=12) ont indiqué que leur entraîneur les avait rabaissés (*belittling*) et avait crié contre eux (*shouting*), les trois quarts se sont sentis menacés (*frequent threatening behaviour*) et humiliés (*frequent humiliation*), un peu plus de la moitié s'est sentie rejetée ou ignorée et le tiers a été isolé (Gervis et Dunn, 2004 : 219-220). Plusieurs athlètes ont aussi souligné

---

<sup>3</sup> La violence envers les personnes se situe dans un continuum de comportements agressifs, hostiles et contrôlants soit entre adultes, soit entre adultes et mineurs, soit entre personnes mineures. Une agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu à l'endroit d'une autre personne sans son consentement et, dans le cas d'enfants, avec une manipulation affective ou un chantage (MSSS, 2001 : 22).

l'impact négatif que les cris de l'entraîneur avaient eu sur eux comme se sentir stupide ou sans valeur, bouleversé ou moins confiant (Gervis et Dunn, 2004 : 215).

Ces statistiques et données qualitatives ne sont pas nécessairement représentatives d'autres milieux sportifs. Cependant, elles montrent bien la forme que le harcèlement, l'agression sexuelle, la violence peuvent prendre et que ces gestes peuvent être posés par des coéquipiers(ières) ou par des adultes à l'endroit des jeunes. En outre, ces gestes sont des actes criminels : le harcèlement et l'agression sexuelle sont inscrits au code criminel et, dans le cas de la violence dans le sport, l'aspect criminel est en lien avec l'intentionnalité ou non de la violence, rapporte Findlay (2002 : 5) qui a étudié plusieurs causes judiciaires au Canada relativement à la violence dans le sport : « *Essentially, what distinguishes a criminal assault from a civil claim for negligence is the notion of 'intention'.* »

Pour ce qui est des facteurs de risque, la littérature scientifique a identifié, de façon générale, la vulnérabilité des jeunes en tant que personnes mineures et des facteurs en lien avec la pratique des activités : la confiance en l'entraîneur, l'intimité physique vécue dans les déplacements et au cours des activités sportives et de loisir. L'âge des jeunes constitue aussi un facteur de risque, en particulier le groupe des 6-12 ans qui serait le plus vulnérable à l'agression sexuelle, ainsi que le manque de vigilance parentale au moment des activités sportives et de loisir (Hébert et Tremblay, 2000 : 434).

## **1.2 L'APPROCHE ENVIRONNEMENTALE DE LA POLITIQUE**

Pour assurer la protection des jeunes, les organisations de sport et de loisir doivent mettre en place des mesures de prévention et d'intervention. Trois aspects des problématiques en illustrent l'importance. Premièrement, la vulnérabilité des jeunes qui limite leur pouvoir de mettre fin eux-mêmes à la violence ou à l'agression sexuelle, car ils peuvent difficilement se défendre seuls dans de telles situations (Tourigny et Lavergne, 1995). Deuxièmement, la peur chez les jeunes de dévoiler la violence ou l'agression sexuelle subie, notamment la peur d'être renvoyé de l'équipe, la peur de ne pas être cru, la honte ou l'embarras, la loyauté envers l'entraîneur ou envers l'équipe et le fait de ne pas savoir à qui s'adresser (Findlay et Corbett, 1998; Gervis et Dunn, 2004). Troisièmement, une étude menée en Colombie-Britannique et portant sur les agressions sexuelles multiples à l'endroit d'enfants, a démontré que dans 29 des 41 communautés où avaient habité les agresseurs, ceux-ci avaient occupé des postes de confiance et eu la responsabilité d'enfants (British Columbia Ministry of Health, 1994).

Comme on le voit, les jeunes ont peu de pouvoir et de moyens de mettre fin à des situations de violence ou d'agression sexuelle. Dans un tel contexte, les organisations sportives et de loisir ont la responsabilité de prévenir la violence et l'agression sexuelle envers les jeunes et d'intervenir s'il y a lieu. Sur ce plan, Findlay (2002 : 8) insiste autant sur le rôle des organisations sportives nationales que sur le rôle de chacune des organisations. Aussi, l'une des approches préventives reconnues auxquelles les organisations peuvent recourir, est l'approche environnementale qui vise à rendre sécuritaire les milieux de vie des jeunes par

l'implication des organisations et des acteurs d'une communauté. Il s'agit de l'approche préconisée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS, 1998 : 21)<sup>4</sup>.

L'approche environnementale caractérise la *Politique*. Cette approche est apparue, aux yeux du comité aviseur régional, comme un moyen stratégique de mobilisation des partenaires d'une communauté. Elle représente, en outre, un moyen d'harmoniser les interventions préventives des organisations pour assurer cohérence et rigueur dans l'application des règles de protection et de sécurité à l'endroit des jeunes.

Concrètement, l'implantation de la *Politique* permet aux organisations des milieux ciblés (voir la section 2.2) d'encadrer les rapports des bénévoles, parents, intervenants et autres professionnels en relation avec les jeunes et d'associer toute la communauté à l'amélioration de la sécurité de ces derniers.

---

<sup>4</sup> Il existe aussi deux autres approches : une approche universelle qui s'adresse aux jeunes, généralement par le biais des écoles, et qui est basée sur l'acquisition des connaissances au sujet de l'agression sexuelle, d'habiletés d'autoprotection et de stratégies d'évitement; une approche qui favorise la participation des parents, ce qui facilite l'exercice d'une vigilance constante et le dévoilement; cependant, les parents sont souvent difficiles à joindre puisque leur implication se fait, généralement, sur une base volontaire (Hébert et Tremblay, 2000 : 467-468).



## 2. LA POLITIQUE ET LA STRATÉGIE RÉGIONALE D'IMPLANTATION 2002-2005

Le chapitre deux présente le but et les objectifs de la *Politique*, les milieux ciblés, les mesures de prévention et d'intervention proposées et les particularités de la stratégie régionale d'implantation 2002-2005.

### 2.1 LE BUT ET LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

La *Politique* renferme un but et un objectif général. Le **but** est de prévenir la violence et les agressions sexuelles dans les activités de sport et de loisir offertes aux jeunes; **l'objectif général** est d'encadrer les rapports entre adultes et jeunes au cours des activités de loisir et de sport ayant lieu dans les organisations des milieux associatif, municipal et scolaire de la Montérégie. Pour réaliser cet objectif d'encadrement des rapports entre adultes et jeunes, **trois objectifs spécifiques** ont été définis :

- ◆ Créer des milieux de vie sécuritaires et stimulants pour les jeunes;
- ◆ Responsabiliser les adultes et les organisations envers la prévention et la protection des mineurs;
- ◆ Soutenir les intervenants et les adultes en autorité pour agir adéquatement en situation de violence et d'agression sexuelle.

### 2.2 LES MILIEUX CIBLÉS

Les milieux ciblés par la *Politique* sont le milieu municipal ayant un service de sport et de loisir, le milieu associatif (ex. : clubs, ligues, associations de sport et de loisir) et le milieu scolaire (ex. : activités parascolaires de sport et de loisir), c'est-à-dire les écoles membres de l'Association régionale du sport étudiant Richelieu (ARSER). Ces milieux regroupent, en effet, de nombreux bénévoles, parents, intervenants et autres professionnels en relation avec les jeunes qui formaient, en 2002, un bassin estimé à 229 528 par l'Institut de la statistique du Québec (Payette et Villeneuve, 2001 : 22).

### 2.3 LES MESURES PROPOSÉES

Les diverses mesures de la *Politique* sont présentées au tableau 1. Le guide d'implantation présente les mesures en détail et renferme une « boîte à outils » pour faciliter le travail des organisations. Cette boîte à outils est composée, par exemple, de modèles de politique et de résolution, de code d'éthique, de demande de vérification des antécédents judiciaires, de guide d'entrevue pour la sélection des bénévoles et du personnel rémunéré, etc.

**Tableau 1**  
**Le BUT et les OBJECTIFS de la Politique de prévention et d'intervention en matière de violence et d'agression sexuelle dans les activités de sport et de loisir offertes aux jeunes en Montérégie**

| <b>BUT ET OBJECTIFS</b>                      | <b>DESCRIPTION<br/>DU BUT ET DES OBJECTIFS</b>  | <b>MOYENS D'ACTION<br/>POUR ATTEINDRE LE BUT ET LES OBJECTIFS</b>  |
|--|---|--|
| BUT de la <i>Politique</i><br>▼              | Prévenir la violence et les agressions sexuelles dans les activités de sport et de loisir offertes aux jeunes.<br>▼   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diffuser et implanter la <i>Politique</i> dans le milieu.</li> </ul>  |
| OBJECTIF GÉNÉRAL de la <i>Politique</i><br>▼ | Encadrer les rapports entre adultes et jeunes au cours des activités de loisir et de sport ayant lieu dans les organisations des milieux associatif, municipal et scolaire de la Montérégie.<br>▼ | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer la <i>Politique</i>.</li> </ul>   |
| OBJECTIFS SPÉCIFIQUES de la <i>Politique</i> | 1- Créer des milieux de vie sécuritaires et stimulants pour les jeunes.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les organisations définissent les principes directeurs sous-jacents à la <i>Politique</i> et adoptent une ou plusieurs des mesures suivantes : code d'éthique, adoption d'une résolution, modification des statuts et règlements, adoption d'une procédure de recrutement et de filtrage des bénévoles et du personnel rémunéré, aménagement sécuritaire des lieux physiques, modalités de suspension ou d'expulsion.</li> </ul>  |
|  | 2- Responsabiliser les adultes et les organisations envers la prévention et la protection des mineurs.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les organisations réalisent auprès des parents, bénévoles et intervenants des activités de promotion, de sensibilisation et d'information concernant la problématique de la violence et des agressions sexuelles et au sujet de la <i>Politique</i>; les organisations identifient un comité ou une personne responsable de l'application de la <i>Politique</i>; elles élaborent des consignes générales sur les comportements entre adultes et jeunes et entre jeunes eux-mêmes (ex. : consignes pour les déplacements).</li> </ul> |
|  | 3- Soutenir les intervenants et les adultes en autorité pour agir adéquatement en situation de violence et d'agression sexuelle et dans l'application de la <i>Politique</i> .                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les organisations établissent des procédures à suivre en cas de divulgation d'événements de violence et d'agression sexuelle; elles forment et soutiennent leur personnel dans leur rôle au regard de l'application de la <i>Politique</i>; elles développent des partenariats.</li> </ul>  |

## 2.4 LA STRATÉGIE RÉGIONALE D'IMPLANTATION 2002-2005

L'implantation de la *Politique* s'est amorcée en 2001-2002 et a été soutenue par une stratégie régionale triennale (2002-2005)<sup>5</sup>. La stratégie n'est pas basée sur une approche prescriptible, mais vise plutôt à encourager le développement d'une politique ou le recours au modèle proposé (en partie ou en totalité) par les organisations. La stratégie vise aussi à soutenir, au besoin, les organisations qui implantent le *modèle de la Politique*<sup>6</sup>.

Pour chacun des milieux ciblés, la stratégie repose sur deux objectifs :

- ◆ Réaliser des activités de sensibilisation au sujet des problématiques de la violence et de l'agression sexuelle et des activités de promotion des mesures de prévention et d'intervention;
- ◆ Implanter la *Politique* (ex. : fournir un soutien technique aux milieux qui implantent, faire un suivi d'implantation).

Selon les objectifs, des actions ont été prévues et des résultats attendus déterminés et ce, en fonction des milieux et de chacune des trois années de la stratégie. Par exemple, au cours de la première année, les résultats attendus quant aux activités de sensibilisation et de promotion visaient 20 écoles secondaires (membres de l'ARSER), 10 municipalités (ayant un service de sport et loisir) et 6 associations régionales du milieu associatif. Quant aux résultats attendus liés au soutien à l'implantation de la *Politique*, ils visaient 8 écoles secondaires, 3 structures municipales de loisir et 3 associations régionales du milieu associatif.

En fonction des milieux, les actions pouvaient être des rencontres avec des intervenants, des directeurs d'écoles et des présidents de commission scolaire, un soutien technique et professionnel aux milieux qui implantent, de la formation; enfin des actions visaient la population en général.

---

<sup>5</sup> La stratégie s'est vue consolidée par une subvention de *Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention de la criminalité* du ministère de la Justice du Canada. Cette subvention n'incluait pas le financement pour l'évaluation de la *Politique*.

<sup>6</sup> L'implantation de la *Politique* dans les milieux associatif et municipal a été confiée à l'organisme Loisir et Sport Montérégie (LSM) en raison de son expertise, de sa connaissance des milieux ciblés et de son rayonnement régional; c'est une employée de LSM qui voit à la coordination régionale de la stratégie dans les milieux associatif et municipal. Pour le milieu scolaire, c'est une personne-ressource de l'ARSER qui assure l'implantation. Ces personnes participent aux activités du comité aviseur régional.



### 3. LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION

Le chapitre trois concerne la démarche d'évaluation. D'abord, nous nous reportons au contexte de l'évaluation, puis nous spécifions les types d'évaluation et l'approche adoptée avec le comité aviseur régional. Ensuite, nous présentons le but, les objectifs et la méthodologie. Nous terminons par les aspects éthiques et de confidentialité ainsi que les limites de l'évaluation.

#### 3.1 LE CONTEXTE

Compte tenu de l'élaboration d'une stratégie régionale triennale pour implanter la *Politique* et du caractère non prescriptible de la démarche auprès des organisations, le comité aviseur régional a voulu connaître :

- ◆ Les organisations qui implantent et n'implantent pas de mesures en Montérégie;
- ◆ Les conditions d'implantation au sein des organisations (ex. : façons de faire, facteurs de succès associés, obstacles rencontrés, besoins) ou, dans le cas contraire, les raisons de ne pas implanter de mesures;
- ◆ Le degré d'atteinte des résultats attendus de la stratégie régionale.

#### 3.2 LES TYPES D'ÉVALUATION ET L'APPROCHE

Compte tenu du contexte de l'évaluation, ce sont des évaluations d'implantation et de processus qui ont été réalisées et ce, dans une perspective formative. Ces types d'évaluation permettent, justement, de faire le point quant au déroulement d'une activité ou d'un programme, de cerner les facteurs qui ont pu influencer l'implantation, de connaître les conditions d'implantation dans les milieux et de proposer des ajustements (Beaudry et Viens, 1999 : 15; Rossi, Lipsey et Freeman, 1999; Desrosiers, 1998 : 33-34).

L'approche se voulait participative, telle qu'envisagée par Gardner (2003 : 75) au regard de la notion « d'utilisateurs de l'évaluation » qui inclut ceux qui participent activement à l'évaluation d'un projet ou d'une activité. L'approche a donc mis à contribution le comité aviseur régional pour la validation des objectifs et des outils d'évaluation, la participation à l'évaluation (voir la section 3.4.3), le suivi de l'évaluation ainsi que l'analyse globale.

#### 3.3 LE BUT ET LES OBJECTIFS

Le but de l'évaluation est de vérifier si la *Politique* représente un moyen qui rallie les communautés et les organisations dans la prévention de la violence et des agressions sexuelles à l'endroit des jeunes qui pratiquent des activités sportives et de loisir.

Les objectifs généraux de l'évaluation sont les suivants :

- 1) Améliorer l'implantation de la *Politique*;
- 2) Renforcer les habiletés des intervenants en lien avec l'application de la *Politique* et renforcer la capacité des organisations à appliquer la *Politique*.

Le tableau 2 présente les objectifs généraux et spécifiques de l'évaluation.

**Tableau 2**  
**Les objectifs de l'évaluation**

| OBJECTIFS GÉNÉRAUX  | OBJECTIFS SPÉCIFIQUES  |
|---|--|
| <p>1. Améliorer l'implantation de la <i>Politique</i></p>   | <p><b>1.1</b> Décrire l'implantation de la <i>Politique</i> dans les différents milieux (milieux associatif, municipal, scolaire).</p> <p>1.1.1 Connaître les milieux sensibilisés dans le cadre de la stratégie régionale d'implantation.</p> <p>1.1.2 Connaître les milieux sensibilisés qui implantent une ou des mesures de la <i>Politique</i>.</p> <p>1.1.3 Décrire les mesures appliquées par les milieux qui implantent la <i>Politique</i>.</p> <p>1.1.4 Décrire les façons de faire des milieux pour planter et appliquer une ou des mesures.</p> <p><b>1.2</b> Rendre compte de l'appréciation des acteurs responsables de la stratégie régionale d'implantation (processus).</p> <p><b>1.3</b> Rendre compte de l'appréciation des acteurs des milieux qui implantent au sujet de la stratégie régionale d'implantation et de leur expérience d'implantation (processus).</p> <p><b>1.4</b> Identifier les facteurs ayant contribué au succès de l'implantation des mesures dans les organisations et les obstacles rencontrés.</p> <p><b>1.5</b> Identifier les facteurs ayant empêché l'implantation de la <i>Politique</i> dans les milieux sensibilisés.</p> |
| <p>2. Renforcer les habiletés des intervenants en lien avec l'application de la <i>Politique</i> et renforcer la capacité des organisations à appliquer la <i>Politique</i></p> | <p><b>2.1</b> Identifier les besoins des intervenants dans l'exécution de leurs tâches en lien avec l'application de la <i>Politique</i> (processus).</p> <p><b>2.2</b> Identifier les besoins des organisations en lien avec leurs responsabilités dans l'application de la <i>Politique</i> (processus).</p>   |

### 3.4 LA MÉTHODOLOGIE

Après la préparation d'un devis d'évaluation (Groulx et Pilote, avec la collaboration du comité aviseur régional sur la *Politique*, 2004), nous avons réalisé les étapes de l'évaluation : la collecte de données quantitatives au moyen d'une enquête postale, la collecte de données qualitatives au moyen d'entrevues individuelles et de groupe ainsi que l'analyse documentaire.

#### 3.4.1 Le questionnaire d'évaluation

En raison du grand nombre d'activités réalisées et d'organisations sensibilisées depuis 2001-2002 (n=272-voir la section 3.4.2), la passation d'un questionnaire auprès de ces organisations s'est avérée nécessaire. Le questionnaire était adressé à une personne responsable dans chacune des organisations et désignée comme telle en tant que membre de LSM et de l'ARSER. Le questionnaire a été développé avec le comité aviseur régional et prétesté en Montérégie auprès d'une organisation du milieu municipal et d'une organisation du milieu associatif<sup>7</sup>.

Il comportait 29 questions : 8 questions fermées à choix multiple, 9 questions dichotomiques et dichotomiques – filtres (oui /non/ne sait pas/veuillez poursuivre à telle question), 3 questions fermées et 9 questions ouvertes. Pour les questions ayant trait au jugement des participants (ex : degré d'appréciation, degré de satisfaction, degré de clarté, degré d'utilité) et à leur opinion sur la prévention et l'intervention dans leur milieu, aux choix de réponse correspondait une échelle ordinale à quatre degrés (échelle de Likert) allant de 1 (aspect le plus positif) à 4 (aspect le plus négatif). Le questionnaire était structuré en deux parties : la première s'adressait à toutes les organisations et la deuxième aux organisations implantant des mesures; nous y retrouvons les aspects suivants :

#### 1<sup>RE</sup> PARTIE

- ◆ La façon dont les organisations ont pris connaissance de la *Politique* : 1 question à 15 énoncés;
- ◆ Les informations transmises : 1 question à 5 énoncés; 4 questions relatives au guide d'implantation;
- ◆ L'opinion au sujet de la prévention et de l'intervention dans les milieux respectifs : 1 question à 4 énoncés, en l'occurrence des affirmations pour lesquelles le degré d'appréciation servait de mesure à l'opinion;
- ◆ La décision d'implanter des mesures ou de ne pas en implanter (1 question) et les raisons de ne pas implanter (1 question à 11 énoncés);
- ◆ L'implantation éventuelle de mesures : 4 questions.

---

<sup>7</sup> Les organisations qui ont participé au prétest n'ont pas reçu le questionnaire modifié, mais leurs réponses ont été compilées avec celles de toutes les organisations ayant participé à l'enquête par questionnaire (voir le questionnaire d'évaluation à l'annexe 1).

## 2<sup>E</sup> PARTIE

- ◆ La description des mesures implantées : 1 question à 17 énoncés;
- ◆ Les façons de faire : 1 question à 5 énoncés;
- ◆ Le type de collaborations et de partenariat : 5 questions;
- ◆ Le soutien reçu : 3 questions;
- ◆ L'intervention réalisée dans une situation de violence : 3 questions;
- ◆ Les facteurs ayant contribué au succès de l'implantation et les obstacles rencontrés : 2 questions;
- ◆ Les besoins des intervenants et de l'organisation pour appliquer la *Politique* : 1 question.

### 3.4.2 L'enquête postale

Après le prétest, le questionnaire autoadministré a été posté au début de mai 2004 à toutes les organisations sensibilisées en Montérégie au sujet de la *Politique* : il s'agissait de 62 organisations du milieu municipal, de 74 du milieu scolaire et de 136 du milieu associatif<sup>8</sup>.

Une lettre expliquant le projet d'évaluation et l'importance d'y participer accompagnait l'envoi des questionnaires ainsi qu'un premier incitatif et une enveloppe-réponse affranchie. Dans la lettre, nous mentionnions la possibilité que certaines organisations soient contactées pour des fins d'entrevue et qu'un cadeau-souvenir (2<sup>e</sup> incitatif) serait tiré parmi les organisations participant à l'enquête. En juin 2004, nous avons réalisé deux rappels auprès des organisations qui n'avaient pas fait parvenir le questionnaire rempli : l'envoi d'une carte de rappel et un rappel téléphonique (Dillman *et al.*, 1984). Une lettre de remerciements a été envoyée à chacune des organisations ayant participé à l'enquête. Le taux de réponse à l'enquête postale est de 25,4 % (69/272).

### 3.4.3 Les entrevues et l'analyse documentaire

Nous avons réalisé des entrevues semi-structurées (dont une entrevue téléphonique), d'une durée de 20 à 45 minutes, avec des organisations ayant retourné le questionnaire : deux qui implantaient la *Politique* (milieux associatif et municipal; chacune des organisations a implanté dix et onze mesures) et deux qui n'implantaient pas (milieux associatif et municipal; ces organisations ont indiqué deux et neuf raisons de ne pas implanter). En ce qui concerne le milieu scolaire, aucune entrevue n'a pu être réalisée. Le nombre d'entrevues réalisées a été moindre que le nombre prévu principalement à cause du faible taux de réponse obtenu à l'enquête par questionnaire (25,4 %).

---

<sup>8</sup> Les questionnaires étaient identiques pour chacun des milieux. Seules certaines formulations ont été adaptées comme pour la question 6 : « *Dans l'ensemble, le Guide d'implantation vous apparaît-il utile pour le milieu associatif...ou le milieu scolaire... ou le milieu municipal?* »

Le choix des organisations à interviewer a été basé, d'une part, sur l'analyse des résultats de l'enquête par questionnaire (résultats globaux et pour chacun des milieux) et, d'autre part, sur des critères de sélection. Pour les organisations qui implantaient la *Politique*, les critères furent le nombre et le type de facteurs de succès ou d'obstacles rencontrés, le nombre et le type de mesures implantées; pour les organisations qui n'implantaient pas la *Politique*, les critères furent le nombre et le type de raisons mentionnées dans le questionnaire d'évaluation.

Nous avons également réalisé deux entrevues individuelles, d'une heure 15 chacune, avec la coordonnatrice à l'implantation pour les milieux associatif et municipal et avec la personne-ressource pour le milieu scolaire. Ces entrevues ont porté sur leur expérience de travail et sur le bilan des activités de la stratégie régionale, bilan qui fut aussi examiné avec le comité aviseur régional (entrevue d'une heure). De plus, une entrevue de groupe (une heure 30) avec le comité aviseur régional a eu lieu et portait sur les résultats de l'enquête par questionnaire.

Enfin, l'analyse documentaire a concerné les rapports d'activités des années 2003-2004 et les procès-verbaux des rencontres du comité aviseur régional.

#### 3.4.4 *Le traitement des données*

Les données quantitatives ont été traitées au moyen du logiciel Social Package for Social Sciences (SPSS). Premièrement, nous avons procédé à une analyse descriptive (analyse univariée) pour vérifier la distribution totale des données pour chacune des variables et la distribution pour chacun des milieux. L'analyse descriptive a ainsi permis d'établir les fréquences absolues et les fréquences relatives (proportions). Deuxièmement, nous avons vérifié la répartition du groupe qui n'implantait pas de mesures avec deux des énoncés de la variable « raison de ne pas implanter », c'est-à-dire *Il n'y a ni violence ni agression sexuelle dans notre milieu* et *Les mesures sont difficiles à appliquer dans notre organisation ou notre milieu*. Troisièmement, nous avons vérifié la répartition de ce groupe et celle du groupe qui implante pour la variable « opinion sur la prévention et l'intervention » (quatre énoncés).

En ce qui a trait aux données qualitatives, les entrevues ont été enregistrées et réalisées au moyen de canevas d'entrevue<sup>9</sup>. Ensuite, elles ont été transcrites et analysées en fonction de 7 catégories d'analyse et de 31 sous-catégories<sup>10</sup>. Nous avons aussi utilisé le matériel qualitatif (ex. : commentaire, explication) apparaissant dans les questionnaires.

### 3.5 ***LES ASPECTS ÉTHIQUES ET DE CONFIDENTIALITÉ***

Sur le plan éthique, la prise de contact pour réaliser les entrevues avec les informateurs clés des organisations ayant retourné le questionnaire d'évaluation, comportait les dimensions suivantes : le rappel de la démarche d'évaluation amorcée en mai 2004 et des objectifs d'évaluation; l'information quant au déroulement de l'entrevue (ex. : thèmes abordés, durée

---

<sup>9</sup> Voir les canevas d'entrevue à l'annexe 2.

<sup>10</sup> Voir la grille d'analyse des entrevues à l'annexe 3.

approximative, enregistrement et autorisation verbale pour enregistrer); l'information au sujet de la transcription et de la diffusion des propos recueillis, à savoir une transcription sans donnée nominative et une diffusion confidentielle, sous forme d'extraits, dans le rapport d'évaluation. Dans tous les cas, les informateurs clés ont exprimé un consentement libre et éclairé.

Les instruments de collecte de données (ex. : questionnaire, canevas d'entrevue) ont été conçus dans le respect des normes éthiques et de confidentialité propres à toute démarche d'évaluation. Les questionnaires d'évaluation ont été numérotés pour identifier les organisations et les milieux ciblés. Seule l'évaluatrice a pu établir la correspondance entre la numérotation et les organisations qui recevaient/retournaient le questionnaire; cette liste a été conservée sous clé dans une filière. En ce qui concerne la transcription des entrevues, le matériel et les cassettes d'enregistrement ont également été conservés sous clé dans une filière et aucune information nominative n'a été transcrite.

### **3.6 LES LIMITES DE L'ÉVALUATION**

L'évaluation a permis de rendre compte des deux premières années d'implantation de la *Politique* en Montérégie. Nous avons pu établir un portrait de l'ensemble des actions réalisées et leur degré d'appréciation, puis d'estimer le degré d'atteinte des résultats attendus de la stratégie régionale. L'enquête par questionnaire a permis de recenser le nombre d'organisations qui implantent des mesures et qui n'en implantent pas et ce, dans chacun des milieux ciblés, de connaître les façons de faire pour implanter et les raisons de ne pas implanter de mesures, d'identifier les facteurs de succès et les obstacles associés à l'implantation des mesures dans les organisations. Des entrevues ont, de plus, permis de dégager des éléments de processus pour mieux comprendre les conditions d'implantation de la *Politique* dans les organisations et de connaître les premiers éléments de réflexion du comité aviseur régional.

La documentation de tous ces aspects fournit certes au comité aviseur régional une plus grande compréhension des actions réalisées dans les différents milieux. Par contre, l'évaluation présente des limites qui restreignent la portée des résultats.

Une première limite concerne le faible taux de réponse (25,4 %) à l'enquête par questionnaire (malgré deux rappels effectués). Cette situation n'a pas permis de soutenir une analyse plus poussée pour chacun des milieux ciblés par l'enquête ni d'établir, globalement, un portrait sans doute plus réaliste du nombre d'organisations qui implantent des mesures ou qui n'en implantent pas en Montérégie. En conséquence, l'interprétation des résultats quantitatifs, autant globalement que pour chacun des milieux ciblés par la *Politique*, ne permet pas de comparer les milieux qu'ils implantent ou non des mesures. Cette limite ne peut, non plus, être uniquement associée au nombre d'organisations ciblées au départ pour chacun des milieux (presque du simple au double entre le milieu associatif et les deux autres milieux). Les données qualitatives ne peuvent soutenir, non plus, une comparaison entre les milieux pour les raisons suivantes : premièrement, aucune entrevue n'a pu être réalisée avec des personnes-ressources du milieu scolaire et, deuxièmement, le nombre total d'entrevues réalisées avec des organisations qui implantent et n'implantent pas de mesures, a été inférieur au nombre prévu initialement.

Une deuxième limite de l'évaluation concerne la généralisation des résultats et ce, compte tenu du faible taux de réponse à l'enquête, de l'interprétation restrictive des résultats et des caractéristiques de la stratégie régionale et des milieux ciblés par la *Politique* en Montérégie.

## 4. LES RÉSULTATS : SENSIBILISATION-PROMOTION (données de la stratégie et de l'enquête)

Dans ce chapitre, nous jetons, d'abord, un regard global sur l'ensemble des actions réalisées et les clientèles rejointes au cours des deux premières années d'implantation de la stratégie régionale 2002-2005. Ensuite, nous présentons les actions de sensibilisation-promotion réalisées ainsi que les résultats de l'enquête par questionnaire quant à la façon dont les organisations ont pris connaissance de la *Politique* et des problématiques et quant à leur appréciation au sujet de la clarté de l'information diffusée. Enfin, nous traitons des actions non prévues réalisées dans le contexte de la stratégie régionale.

### 4.1 LA MAJORITÉ DES ACTIONS PRÉVUES RÉALISÉES ET DES CLIENTÈLES REJOINTES

Au cours des deux premières années d'implantation de la stratégie régionale, tous les milieux ciblés ont été sensibilisés au sujet des problématiques de la violence et de l'agression sexuelle et ont été informés des mesures de la *Politique*. Concrètement, c'est 74,3 % (26/35) des actions prévues qui ont été réalisées, incluant les trois types d'action rattachés aux travaux du comité aviseur régional (ex. : rencontres de concertation et de planification, plan de communication, participation à l'évaluation).

Si nous tenons compte seulement des actions prévues pour rejoindre directement les clientèles visées (n=32), le bilan des activités montre que 71,9 % (23/32) des actions prévues ont été réalisées en deux années et ont permis de rejoindre presque toutes les clientèles (92,3 %, 12/13 catégories)<sup>11</sup>. C'est donc seulement 28,1 % (9/32) des actions prévues qui n'ont pas été réalisées<sup>12</sup>.

Parmi les 23 actions prévues réalisées, ce sont surtout les actions de sensibilisation-promotion qui ont été mises de l'avant : de fait, elles ont représenté 78,3 % (18/23) des actions comparativement à 21,7 % (5/23) pour le soutien à l'implantation<sup>13</sup>.

<sup>11</sup> La clientèle visée non rejointe était les parents et les bénévoles d'une municipalité implantant des mesures.

<sup>12</sup> Les actions non réalisées visaient chacun des milieux et pourront être réalisées en 2005-2006. Il s'agit des actions suivantes : des rencontres d'information, la diffusion d'outils de sensibilisation et de documents aux parents, bénévoles et à la population en général, le développement d'un projet de partenariat (milieu associatif), des rencontres de suivi d'implantation (milieu associatif) et de la formation additionnelle au besoin; aussi, une action non réalisée s'est avérée être une action relevant du niveau provincial.

<sup>13</sup> Les informations et les données relatives à l'implantation sont traitées aux chapitres 5 et 6.

#### **4.2 TROIS TYPES D'ACTION ET L'ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION CONFIRMÉE**

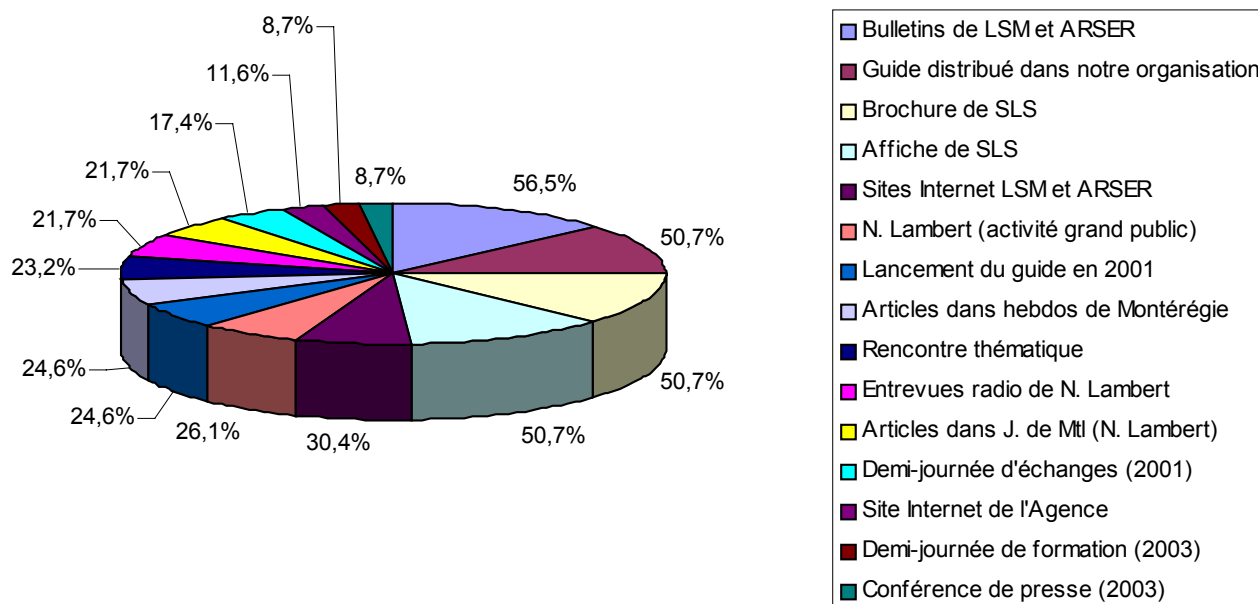
Trois types d'action de sensibilisation-promotion ont été réalisés. Il y eut la diffusion d'outils (ex. : brochure, dépliant, affiche) produits par le Secrétariat aux loisirs et aux sports du Québec (SLS) aux maires des villes urbaines et rurales de la Montérégie et la diffusion de nombreux exemplaires (n=292) du guide d'implantation aux organisations des milieux ciblés, entre 2001 et 2004; le guide pouvait aussi être consulté sur les sites Internet de LSM, de l'ARSER et de l'Agence.

Il y eut également des rencontres d'information durant lesquelles les mesures de prévention étaient présentées ainsi que le *modèle de la Politique* : des rencontres thématiques, des journées d'échanges ou de formation, des conférences de presse, des assemblées générales (LSM ou ARSER). Il pouvait s'agir de rencontres individuelles ou collectives auprès des clientèles suivantes : les services municipaux de loisir, des bénévoles et intervenants d'associations locales et régionales de loisir et de sport du milieu associatif, des intervenants du sport étudiant (niveau secondaire), des commissions scolaires, un regroupement de commissions scolaires.

Enfin, pour rejoindre le plus d'acteurs possibles (ex. : entraîneurs, animateurs, directeurs d'école, personnel des services de loisir, bénévoles des associations) et la population, des actions médiatiques et des actions de communication ont été réalisées : des articles publiés, en 2003 et en 2004, dans les bulletins d'information de LSM et de l'ARSER, un article en 2003 dans dix journaux hebdomadaires de la Montérégie et les actions médiatiques de la porte-parole Nathalie Lambert : en 2003, trois entrevues radiophoniques, un article dans le *Journal de Montréal* et, en 2004, deux entrevues radiophoniques; la porte-parole a aussi participé à une conférence de presse (2<sup>e</sup> lancement du guide) et a donné une allocution à la Semaine des entraîneurs, en 2003.

Les façons dont les organisations ont pris connaissance des mesures et des problématiques, sont illustrées à la figure 1. Le classement, issu de l'enquête par questionnaire, reflète les façons les plus accessibles aux premiers rangs : ainsi les articles publiés dans les bulletins d'information de LSM et de l'ARSER ont permis à la plus forte proportion d'organisations (56,5 %) de prendre connaissance des mesures et des problématiques; c'est suivi de près (50,7 %) par le guide d'implantation remis aux organisations ainsi que la diffusion de la brochure et de l'affiche de SLS. En entrevue, les personnes-ressources ont effectivement signalé qu'elles avaient reçu l'information sur la *Politique* et sur les problématiques par les bulletins d'information, le guide et la brochure/affiche de SLS. Par ailleurs, aucune autre organisation ne leur avait parlé de mesures de prévention et d'intervention en matière de violence et d'agression sexuelle à l'endroit des jeunes, comme cet extrait l'illustre : « (...) je n'en ai eu que par Loisir et Sport Montérégie. Dans les autres organisations, on parle très peu de ça (...). Non, je ne peux pas vous dire qu'on parle de prévention. »

**Figure 1**  
**Façons dont les organisations ont pris connaissance**  
**des mesures et des problématiques**



### 4.3 LES ACTIONS, L'INFORMATION ET LE GUIDE D'IMPLANTATION APPRÉCIÉS POSITIVEMENT

L'appréciation des articles publiés dans les bulletins d'information de LSM et de l'ARSER se classe majoritairement, pour chacun des milieux, dans les catégories *assez apprécié* et *très apprécié*, représentant au total pour l'ensemble des milieux 87,1 % des organisations. À noter que des participants des milieux scolaire (n=2) et associatif (n=3) ont *peu* ou *pas du tout apprécié* ces articles.

La brochure et l'affiche du SLS ont été évaluées positivement dans tous les milieux par 94,0 % et plus des organisations (catégories *assez apprécié* et *très apprécié*); en particulier l'affiche enregistre la plus forte proportion dans la catégorie *très apprécié* (54,3 %). Ce sont des participants des milieux associatif (n=1) et municipal (n=1) qui ont *peu* ou *pas du tout apprécié* la brochure ou l'affiche.

L'appréciation des actions de la porte-parole Nathalie Lambert montre, pour l'ensemble des milieux, que 77 % et plus des organisations ont surtout *très apprécié* et *assez apprécié* ce qu'elle a réalisé. Toutefois, des participants des milieux associatif (n=6) ont *peu* ou *pas du tout apprécié* chacune des activités et un participant du milieu scolaire a *peu apprécié* une des activités.

En ce qui concerne le degré de clarté de l'information transmise au sujet des problématiques et de la *Politique*, un peu plus de 70 % des organisations se sont prononcées. L'appréciation

globale révèle que l'information a été considérée comme *très claire* et *assez claire* par la majorité des organisations : 92,0 % et plus dans les cas de l'information au sujet de la violence, de l'agression sexuelle, du but et de l'objectif général de la *Politique* et 87,8 % dans le cas de l'approche d'implantation préconisée.

Les participants à l'enquête ont aussi exprimé leur appréciation au sujet du guide d'implantation et de l'information qui y est incluse. L'appréciation est tout aussi positive que pour les autres actions et moyens réalisés. Au total, 94,3 % des organisations ont *très apprécié* et *assez apprécié* le guide; seul le milieu associatif (n=2) a *peu apprécié*.

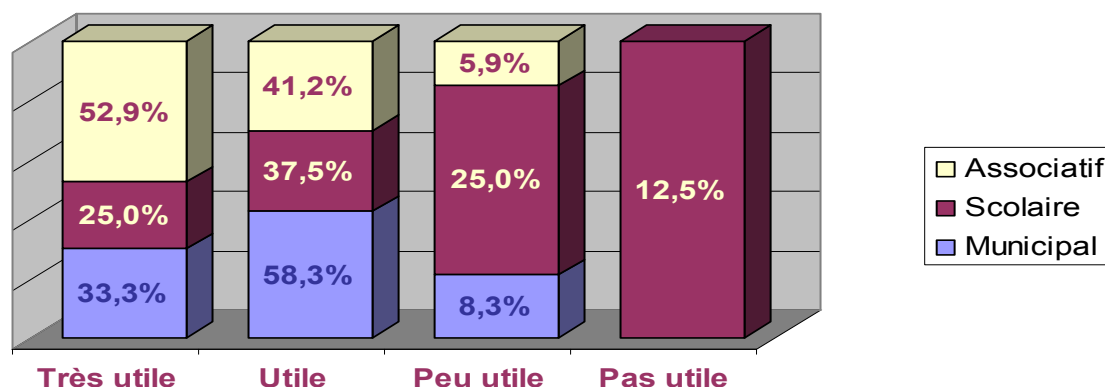
Pour ce qui est du degré de clarté de l'information diffusée dans le guide (ex. : mesures à implanter, démarche d'implantation, boîte à outils), les dimensions sur lesquelles portait l'appréciation enregistrent des résultats positifs : 80 % et plus des organisations ont répondu dans les catégories *très claire* et *claire*. C'est l'information relative à *l'adoption du code d'éthique* qui enregistre la plus forte proportion dans les catégories *très claire* et *claire* (100,0 % au total), et c'est ce même résultat pour chacun des milieux.

Par contre, le milieu scolaire enregistre des résultats dans les catégories *peu claire* et *pas du tout claire* pour plusieurs mesures : 28,6 % pour les mesures *adoption d'une résolution, modalités de filtrage, modalités de suspension ou d'expulsion en cas d'accusation ou d'allégation, activités de promotion-sensibilisation à réaliser, formation du personnel* et 42,9 % pour la *démarche d'implantation*.

Finalement, la perception positive des organisations au sujet de l'utilité du guide est confirmée, globalement et dans chacun des milieux : au total, 86,4 % des organisations le trouvent *très utile* et *utile*. Par ailleurs, des participants de chacun des milieux le trouvent *peu utile* et des participants du milieu scolaire (n=3) le trouvent *pas du tout utile* (plusieurs participants ne se sont pas prononcés cependant).

La figure 2 illustre les résultats relatifs à l'utilité du guide d'implantation pour chacun des milieux.

**Figure 2**  
**Perception au sujet de l'utilité**  
**du guide d'implantation**



Les commentaires formulés sur l'utilité du guide peuvent être regroupés en deux catégories : le guide constitue un outil complet et concret (ex. : information importante y figure, présentation détaillée avec des exemples) et il facilite la tâche des organisations pour l'implantation de mesures (ex. : répond aux questions, encadre les actions à réaliser, valide les actions déjà réalisées). Tous les milieux ont exprimé leur avis sur l'utilité du guide, comme en font foi ces extraits d'entrevue et un commentaire noté dans un questionnaire : « *Le guide fournit les instruments nécessaires ou permet de valider les actions que le service des loisirs entreprend.* » « *On n'a pas suivi le guide à la lettre, mais il y a des choses qui se faisaient; on a pu se référer sur certaines choses.* » « [Le guide permet] *de mieux encadrer ceux qui sont déjà chez nous.* »

Sur le plan des modifications à apporter au guide, on le souhaiterait plus concret encore par l'ajout d'information sur les associations d'aide, des numéros de téléphone, des noms de personnes-ressources et plus d'information au sujet de la formation du personnel (ex. : éléments à considérer, exercices pratiques).

#### **4.4 LES ACTIONS NON PRÉVUES**

Les deux premières années d'implantation de la stratégie régionale ont donné lieu à la réalisation de 26 actions sur 35 (incluant les activités du comité aviseur régional). Cependant, au cours de 2003 et de 2004, il y eut, en plus, 19 actions non prévues à la stratégie qui ont été réalisées, ce qui représente 42,2 % (19/45) de l'ensemble des actions réalisées. Les actions non prévues ont été effectuées dans tous les secteurs dans le but de soutenir l'implantation de la stratégie après la diffusion des outils et de l'information au sujet des problématiques et de la *Politique* (ex. : suivi au sujet de l'intérêt à mettre en place des mesures), dans le but également de répondre aux différents événements et occasions (Comité aviseur régional, 2004).

Ces actions ont permis de rejoindre trois nouvelles clientèles par rapport à celles déterminées dans la stratégie, en l'occurrence le personnel de camps de jour (milieu municipal), la Fédération des établissements d'enseignement privé et le programme des Jeux du Québec (milieu associatif). Les actions non prévues se regroupent en trois catégories :

- ◆ Des demandes spécifiques ou ponctuelles comme dans le cas du programme des Jeux du Québec ou de la Fédération des établissements d'enseignement privé;
- ◆ De nouvelles activités de sensibilisation ou de promotion, en particulier dans les milieux municipal et associatif;
- ◆ Des activités de suivi quant à l'intérêt des organisations à mettre en place des mesures, en particulier dans les milieux municipal et scolaire<sup>14</sup>.

---

<sup>14</sup> L'annexe 4 apporte plus de détails sur les actions non prévues.

## 5. LES RÉSULTATS : IMPLANTER OU NE PAS IMPLANTER DE MESURES (données d'enquête)

Dans ce chapitre, nous présentons, en premier lieu, les organisations qui implantent des mesures et celles qui n'en implantent pas. En deuxième lieu, nous traitons de la façon dont les organisations ont pris la décision d'implanter des mesures et, en troisième lieu, les raisons qui ont motivé d'autres organisations à ne pas en implanter. En quatrième lieu, nous examinons l'opinion des organisations au sujet de la prévention et de l'intervention en matière de violence et d'agression sexuelle à l'endroit des jeunes.

### 5.1 LES ORGANISATIONS QUI IMPLANTENT ET N'IMPLANTENT PAS

L'enquête par questionnaire révèle que 27,7 % des organisations rejointes (18/65, 4 données manquantes) implantent des mesures de prévention et d'intervention en matière de violence et d'agression sexuelle à l'endroit des jeunes : il s'agit de 6 organisations du milieu municipal, de 2 organisations du milieu scolaire et de 10 organisations du milieu associatif. Les organisations ont implanté les deux tiers (65,6 %) des mesures avant 2004 et le tiers (34,4 %) en 2004. Quant aux organisations qui n'implantent pas de mesures, elles représentent 72,3 % (47/65, 4 données manquantes) des organisations : il s'agit de 10 organisations du milieu municipal, de 12 organisations du milieu scolaire et de 25 organisations du milieu associatif.

### 5.2 LA DÉCISION D'IMPLANTER

Un peu plus des trois quarts (77,8 %, 14/18) des organisations rejointes qui implantent des mesures, ont indiqué avoir été influencées par la *Politique* pour le faire. En outre, les entrevues ont permis de constater que le fait que des responsables aient déjà été sensibilisées à la prévention de la violence et de l'agression sexuelle, a contribué à mettre en marche le processus d'implantation dans leur organisation. La personne-ressource du milieu associatif provenait du milieu de l'éducation : « *Je savais tout ce qui se passe dans les écoles, les accusations qu'on a. (...) Venant d'un autre milieu, j'étais sensibilisée à ça.* » Quant à la personne-ressource du milieu municipal, elle avait déjà assisté à une rencontre d'information : « *J'avais assisté à une rencontre d'information il y a quelques années au sujet de la prévention et des mesures et, au retour, j'ai décidé d'implanter des mesures.* »

La décision d'implanter des mesures peut aussi être reliée à un besoin de protection autant pour les employés (intervenants et bénévoles) d'une organisation que pour les jeunes ou les enfants qui s'inscrivent à des activités. Les mesures permettent alors de mettre en confiance l'organisation, les parents et les jeunes. Il en fut ainsi pour les deux organisations rencontrées qui ont, dans un cas, plus d'une centaine de bénévoles et une douzaine d'employés, dans l'autre cas, une trentaine de bénévoles et contractuels et huit employés.

Les extraits d'entrevue qui suivent montrent ce que signifiait ce besoin de protection : « (...) ils [les animateurs] trouvaient ça difficile, entre autre un type qui disait qu'on va déranger. Mais tu l'amènes à comprendre pourquoi on le fait, que c'est pour le protéger. Tu protèges le jeune, tu protèges l'adulte. C'est vraiment une protection. » « Nous, on donne les mesures de base, pour nous sécuriser comme employeur et les parents des enfants qui fréquentent ici. »

Quant au choix des mesures à implanter, il découle, d'après les personnes-ressources, de trois dimensions :

- ◆ Du fonctionnement de l'organisation (ex. : des bénévoles et des intervenants en étroite relation avec des jeunes, le nombre et le type d'employés, la rotation du personnel);
- ◆ Du besoin de protection (ex. : la vérification des antécédents judiciaires, les consignes au sujet des comportements entre adultes et jeunes);
- ◆ Du positionnement de l'organisation au sujet de la prévention de la violence et de l'agression sexuelle (ex. : l'adoption de principes directeurs sous-jacents à la *Politique* ou d'un code d'éthique, la réalisation d'activités de sensibilisation-promotion).

Le chapitre 6 apporte un plus grand éclairage sur le choix des mesures par les organisations et leurs façons de faire pour les implanter.

### **5.3 LES RAISONS DE NE PAS IMPLANTER**

Dans l'enquête, la principale raison invoquée pour ne pas implanter de mesures est le *manque de personnel rémunéré et bénévole* (42,6 %, 20/47), surtout pour le milieu associatif (n=13). Les autres raisons sont les suivantes : *nous avons eu peu d'information* (40,4 %, 19/47), surtout pour les milieux associatif (n=9) et scolaire (n=6) ; le *manque de ressources financières* (31,9 %, 15/47), surtout pour le milieu associatif (n=11), et la catégorie *autre* (31,9 %, 15/47, tous les milieux)<sup>15</sup>. Aussi, c'est près du quart des organisations (21,3 %, 10/47, tous les milieux) qui estiment difficile l'application des mesures dans leur organisation. D'autres raisons représentent moins de 15 % des réponses<sup>16</sup>. En entrevue, nous avons pu constater qu'une organisation qui n'implante pas de mesures s'estimait trop petite (peu de personnel) pour implanter et l'autre attribuait cette situation au manque de temps et à une question de priorité : « (...) c'est le manque de temps qui fait qu'on ne participe pas; des fois, il y a des coûts associés à la formation et on a des choix à faire. Moi, je pense que

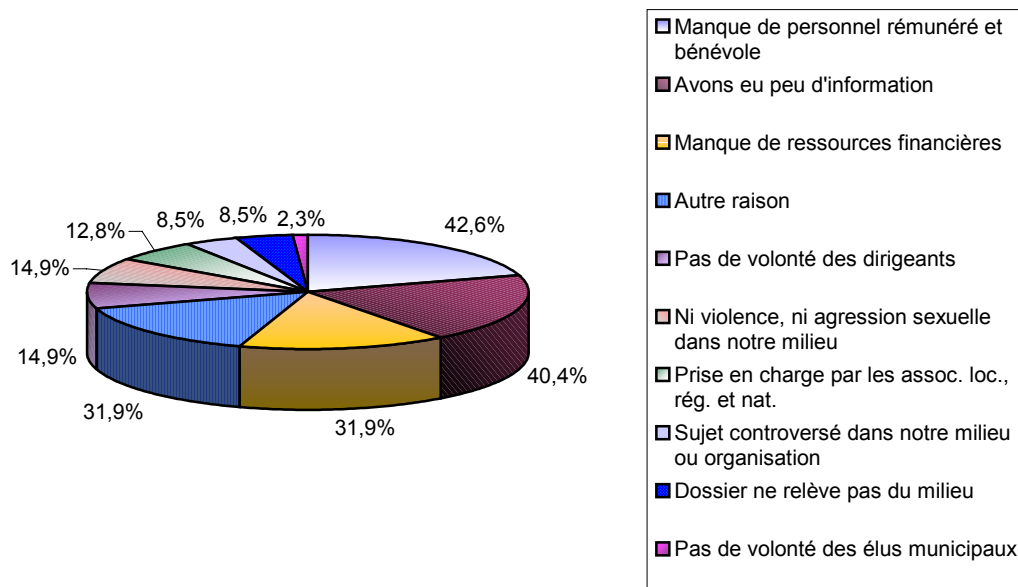
---

<sup>15</sup> Les organisations ont mentionné de nombreuses raisons dans la catégorie *autre*, mais quatre de ces raisons ont été recodées en fonction des choix de réponse. Les raisons de la catégorie *autre* étaient : *dossier non poursuivi, changement de conseil, clientèle pas jeune, pas au courant du dossier, en attente, implantation prévue pour l'année prochaine, jeune association, mesures à prendre ne peuvent pas prévenir hors de tout doute, manque de temps*. Parmi les 11 choix de réponse indiqués dans le questionnaire, une organisation a mentionné 9 raisons de ne pas implanter de mesures et les autres ont inscrit entre 1 et 7 raisons.

<sup>16</sup> À noter que les participants ayant indiqué la raison «*Il n'y a ni violence ni agression sexuelle dans notre organisation ou notre milieu*» proviennent des milieux scolaire (n=1) et associatif (n=5).

*c'est une question de priorité.* » L'ensemble des raisons de ne pas implanter de mesures est illustré à la figure 3.

**Figure 3**  
**Raisons de ne pas implanter de mesures**



Certaines organisations prévoient implanter des mesures dans un proche avenir : un peu plus du tiers (34 %, 16/47) prévoit le faire (majoritairement en 2005), mais plus d'organisations ne savent pas si elles en implanteront (42,6 %, 20/47). C'est près des trois quarts (73,7 %, 28/38) qui souhaiteraient implanter avec le soutien de LSM ou de l'ARSER. Les principales mesures qui feraient l'objet d'une implantation sont l'adoption d'un code d'éthique, la réalisation d'activités d'information et de sensibilisation, l'établissement de consignes générales au sujet des comportements entre adultes et jeunes et le recours à des modalités de filtrage, de suspension et d'expulsion.

Les exigences des parents ou le dévoilement d'une situation de violence ou d'agression sexuelle inciteraient une organisation à implanter des mesures : « *C'est malheureux, mais souvent ce qui fait qu'on met des mesures qui sont plus fortes, c'est quand on vit un problème. Je ne dois pas être seule comme ça.* » Dans les questionnaires, les raisons suivantes ont aussi été indiquées:

- ◆ L'expression d'une volonté politique du milieu (ex. : population en général, élus municipaux);
- ◆ L'expression d'un consensus des organisations, des intervenants ou des parents;
- ◆ Une situation de violence ou d'agression sexuelle dévoilée;
- ◆ Des ressources humaines et financières accrues;

- ◆ Avoir du temps pour implanter et informer au sujet de la *Politique*;
- ◆ La collaboration de l'ensemble des intervenants concernés.

#### 5.4 L'OPINION SUR LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION

L'opinion des organisations concernant la prévention et l'intervention en matière de violence et d'agression sexuelle à l'endroit des jeunes, a été examinée sous quatre dimensions. La majorité des organisations, soit 96,9 % (dans les catégories *beaucoup* et *assez*), estime avoir un rôle à jouer dans la prévention de la violence et des agressions sexuelles envers les jeunes. Selon que les organisations implantent ou non des mesures, cet énoncé enregistre les plus hauts taux de réponse : 100,0 % chez les organisations qui implantent comparativement à 95,5 % chez les organisations qui n'implantent pas de mesures.

L'examen des dimensions abordées pour établir l'opinion des organisations ne révèlent pas de différence marquée entre le groupe qui implante et le groupe qui n'implante pas de mesures, à l'exception de l'énoncé *notre milieu a les moyens d'agir* : les organisations qui implantent répondent dans les catégories *beaucoup* et *assez* en plus grand nombre (83,3 %) que celles qui n'implantent pas (66,7 %).

Le tableau 3 présente les données relatives à l'opinion des organisations au sujet de la prévention et de l'intervention, selon l'implantation ou non des mesures.

**Tableau 3**  
L'opinion des organisations au sujet de la prévention et de l'intervention, selon l'implantation ou non des mesures

| ÉNONCÉ  | ORGANISATIONS QUI IMPLANTENT (N=18) |                    | ORGANISATIONS QUI N'IMPLANTENT PAS (N=47) |                    |
|---|-------------------------------------|--------------------|---|--------------------|
|   | BEAUCOUP ET ASSEZ                   | PEU ET PAS DU TOUT | BEAUCOUP ET ASSEZ                         | PEU ET PAS DU TOUT |
| La violence et l'agression sexuelle envers les jeunes peuvent se produire dans notre milieu | 72,2 %                              | 27,8 %             | 72,7 %                                    | 27,3 %             |
| Notre milieu a un rôle à jouer  | 100,0 %                             | -                  | 95,5 %                                    | 4,5 %              |
| Notre milieu a les moyens d'agir  | 83,3 %                              | 16,7 %             | 66,7 %                                    | 33,3 %             |
| La <i>Politique</i> constitue un moyen d'action adéquat                                     | 77,8 %                              | 22,2 %             | 78,0 %                                    | 22,0 %             |

## 6. LES RÉSULTATS : MESURES IMPLANTÉES ET FAÇONS DE FAIRE (données d'enquête)

Le chapitre six fait état des mesures implantées par les organisations ainsi que de leurs façons de faire. Chacun des thèmes abordés rend compte soit des facteurs de succès, soit des obstacles, soit des besoins identifiés par les organisations en lien avec leur expérience d'implantation.

### 6.1 LES MESURES IMPLANTÉES

Les organisations qui implantent des mesures (n=18) ont, dans une forte proportion (83,3 %, 15/18), implanté la mesure *procédures de recrutement et de filtrage des personnes*; spécifiquement, l'implantation de cette mesure s'est faite au sein de 9 organisations sur 10 du milieu associatif, de 5 sur 6 du milieu municipal et de 1 sur 2 du milieu scolaire. Se doter de procédures de recrutement et de filtrage permet aux organisations de combler un besoin en matière de protection. À toutes fins utiles, cette mesure est devenue un critère d'embauche, selon les personnes-ressources rencontrées : « *Si la vérification se révèle positive, c'est la direction du service des loisirs qui prend la décision d'embaucher ou non la personne qui postule un emploi.* » « (...) *Avant de prendre un bénévole ici, il est scruté à la lettre, même qu'on va chercher des informations auprès des policiers. (...) On a eu un doute, l'an passé, au sujet d'un bénévole et on ne l'a pas pris.* »

Ce sont les deux tiers des organisations (66,7 %, 12/18) qui ont implanté un code d'éthique, ont aménagé de façon sécuritaire les lieux, ont établi des consignes au sujet des comportements entre adultes et jeunes, ont élaboré des procédures en cas de divulgation d'un événement de violence ou d'agression sexuelle et ont réalisé des activités de sensibilisation au sujet de l'agression sexuelle.

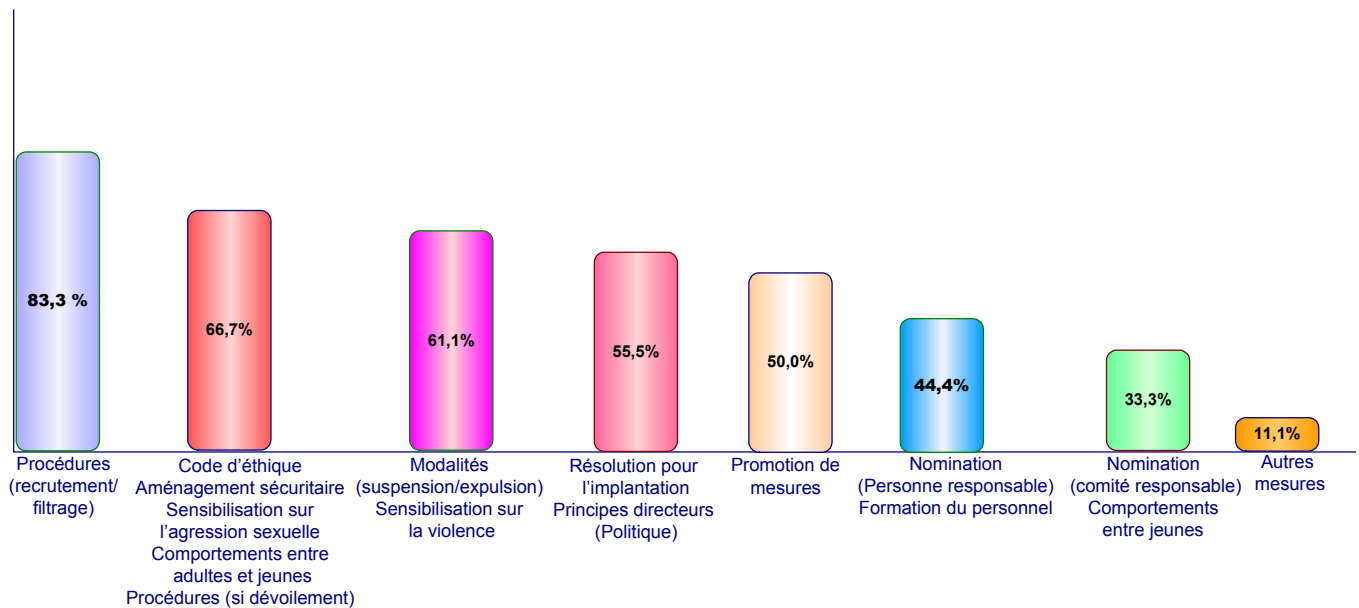
Par ces mesures, les trois quarts (75,2 %) des organisations visaient ainsi leurs bénévoles et leur personnel et le quart (24,8 %) les associations locales et la population de leur communauté.

Les résultats relatifs à l'ensemble des mesures implantées au sein des organisations sont présentés à la figure 4<sup>17</sup>.

---

<sup>17</sup>L'annexe 5 fait état des mesures pour chacun des milieux.

**Figure 4**  
**Mesures implantées au sein des organisations**



Les explications apportées par les personnes-ressources renseignent davantage sur le choix des mesures par les organisations. Les consignes relatives aux comportements entre adultes et jeunes représentent une précaution « *qui peut éviter des malentendus* », a indiqué une personne-ressource. Le personnel de l'organisation est ainsi tenu de l'aviser si un jeune est touché malencontreusement et ce, pour ne pas être surprise en cas de plainte.

Les activités de sensibilisation-promotion au sujet des principes sous-jacents à la *Politique*, des mesures et des problématiques sont réalisées au début de chacune des programmations de loisirs en milieu municipal. Elles sont réalisées régulièrement en milieu associatif : « *Les activités de promotion et de sensibilisation au sujet de la violence : on fait beaucoup de conférences, on remet aussi de l'information par écrit. La sensibilisation..., on en fait tous les jours.* » Ce type d'activité a d'ailleurs été considéré, par des participants à l'enquête, comme un **facteur de succès** de l'implantation et ce, de la manière suivante : « *l'information transmise continuellement aux bénévoles, intervenants et personnel* » « *la sensibilisation à n'accepter aucune excuse face à un événement* ». À l'inverse, des participants ont plutôt exprimé leur vision en recourant à la notion d'**obstacle** : « *le manque d'information* » « *le manque de temps pour diffuser l'information, sensibiliser et expliquer à fond les mesures à l'ensemble du personnel.* »

Enfin, les organisations rencontrées ont aussi vu à l'aménagement sécuritaire des lieux en améliorant l'éclairage des parcs et en tenant des ateliers dans des locaux aux portes ouvertes : « *Quand je suis arrivée ici on donnait des ateliers et on fermait les portes. Depuis, ça ne se fait plus. (...) Moi, j'ai trouvé ça dangereux. Peut-être que quelqu'un avait pensé à le faire, mais n'avait jamais osé. Ça, c'est une prévention et les bénévoles l'apprécient.* »

## 6.2 L'APPUI INDISPENSABLE DU PERSONNEL ET DE DIVERSES INSTANCES

Les organisations sont conscientes que l'implantation de mesures ne peut se faire sans l'appui du personnel (bénévole et rémunéré) ou d'un conseil d'administration : « *C'est vraiment une décision d'ici, de l'interne, avec l'équipe, avec le personnel et on en a parlé avec le CA qui entérine, généralement, tout ce qu'on fait ou tout ce qu'on demande. Eux aussi, ça les préoccupe.* » En milieu municipal, l'appui du conseil s'est avéré important pour le service de loisir : « *La décision du conseil municipal d'appuyer l'implantation des mesures a donné l'aval au projet.* » Le conseil a reconnu et estimé, par la suite, la transparence du processus d'implantation.

L'appui du personnel et de diverses instances est perçu comme un **facteur de succès** de l'implantation de mesures par plusieurs participants à l'enquête. Les commentaires suivants traduisent cette notion d'appui : « *le niveau d'implication des organisations* » « *l'ouverture d'esprit des gens du milieu* » « *l'appui de tous concernant les buts du projet* » « *l'appui de la fédération provinciale et d'un comité régional* ».

Lorsque l'appui du personnel fait défaut, les organisations réalisent des activités de sensibilisation et discutent des mesures. En milieu municipal, les problématiques de la violence ou de l'agression sexuelle sont expliquées aux animateurs des camps de jour : « *(...) ils n'ont pas nécessairement la même compréhension que des personnes plus vieilles concernant la violence et l'agression sexuelle envers les jeunes. (...) Au début de l'été, on le fait et, durant l'été, ils se rendent compte qu'on n'exagérait pas.* » La personne-ressource à l'implantation en milieu scolaire fait le même constat : « *Les responsables du sport étudiant sont de plus en plus jeunes et ils n'ont pas nécessairement la même conception que nous [sur la violence et l'agression sexuelle]. (...) Les jeunes qui s'en viennent ont une conception beaucoup plus ouverte de l'interrelationnel. Ils disent : 'Y'a pas de danger, c'est pas grave, c'est correct'. Ils ne voient pas la même chose que nous. (...) Ils nous voient un peu alarmistes.* » Pour des participants à l'enquête, la notion de *valeurs personnelles* en lien avec les problématiques ou les mesures représente effectivement un **obstacle** à l'implantation.

En milieu associatif, des discussions au sujet du code d'éthique ont eu lieu puisque le personnel et les bénévoles s'interrogeaient : « *Pourquoi un code d'éthique? Qu'est-ce que ça vient faire ici?* » Il y eut également des discussions au sujet d'une mesure d'expulsion en cas d'allégation en matière de violence ou d'agression sexuelle : « *Ça, on en a parlé aussi beaucoup, (...) on en parle toutes les semaines, parce qu'il faut revenir souvent sur ça. Surtout pour les bénévoles, il faut leur rappeler de faire attention.* »

En général, les organisations implantent les mesures de façon graduelle, en fonction du type de mesure, et prennent le temps nécessaire auprès d'un conseil d'administration ou du personnel pour expliquer et discuter : « *Tu donnes des explications, tu demandes ce que les gens pensent (...). Vaut mieux faire de petits pas et réussir que d'arriver avec une affaire décidée d'avance.* »

### **6.3 LES RESSOURCES DES ORGANISATIONS MISES À PROFIT**

Pour implanter les mesures, les organisations pouvaient demander un soutien à LSM ou à l'ARSER. L'enquête a révélé que seulement 22,8 % (4/18) des organisations (milieux associatif et municipal) ont demandé un tel soutien qui a consisté en des présentations au sujet du guide et en des renseignements additionnels sur l'implantation (ex. : façons de faire, mesures). Le soutien a été considéré comme *très satisfaisant* par toutes les organisations.

Les personnes-ressources rencontrées ont confirmé ne pas avoir demandé un soutien puisqu'elles ont utilisé le guide d'implantation pour valider leur démarche réalisée avant sa diffusion et ont compté sur leurs ressources internes et externes : « *On savait qu'on était capable de le faire comme on savait aussi qu'on pouvait aller chercher des ressources parce qu'on a beaucoup de contacts (...).* » Une organisation a confié l'implantation à une personne à l'interne et l'autre à un groupe de travail dont les membres se sont réparti les tâches et qui ont fait appel, au besoin, à d'autres personnes de l'organisation.

Cette façon de faire est confirmée par l'enquête : un peu plus du tiers des organisations (38,9 %) ont confié l'implantation à une personne ou à un comité à l'interne et un peu plus du quart (27,9 %) à une direction ou à un service interne. Même si les organisations ont compté sur leurs ressources internes et externes pour implanter, la mise à profit de ces ressources a été identifiée comme un **obstacle** puisqu'elles font face, souvent, à une rotation du personnel bénévole, à une implication variable du personnel ou à un manque de ressources humaines pour le suivi d'implantation. En ce sens, le **besoin** d'avoir plus de ressources humaines a été exprimé.

Bien que peu d'organisations aient fait appel au soutien de LSM ou de l'ARSER, celui-ci est apparu, néanmoins, comme un **besoin** par plusieurs organisations : en particulier, un besoin d'information sur les activités de sensibilisation à réaliser et sur les ressources d'aide en cas de dévoilement d'un événement de violence ou d'agression sexuelle et un besoin de formation sur les problématiques ou les mesures (ex. : ateliers, conférences).

### **6.4 LE RECOURS AU PARTENARIAT**

C'est un peu plus de la moitié (56,3 %, 9/16, 2 données manquantes) des organisations (tous les milieux) qui ont eu recours au partenariat avec des organisations de leur communauté pour implanter des mesures<sup>18</sup>. Il a été considéré comme *satisfaisant* par la majorité des organisations (85,7 %) et ces commentaires le montrent : « *bonne collaboration* » « *bonne connaissance du milieu* » « *processus d'échange d'information adéquat* ». Il a aussi été considéré comme un **facteur de succès** désigné par les notions de *coopération*, de *concertation* et de *diversité* (ex. : diversité des intervenants, des milieux).

---

<sup>18</sup> Depuis l'entrée en vigueur des mesures, une organisation (milieu associatif) a déclaré avoir vécu la divulgation d'au moins un événement de violence ou d'agression sexuelle à l'endroit d'un jeune. Les mesures auxquelles l'organisation a eu recours se sont avérées *utiles* et *très utiles* (ex. : modalités de suspension ou d'expulsion, personne responsable de l'implantation des mesures, comité responsable, procédures à suivre en cas de divulgation et partenariat ou collaborations dans la communauté).

Le partenariat et les collaborations ont été réalisés autant à l'intérieur d'une structure de concertation existante que non existante. Ils réunissaient entre 1 et 13 partenaires provenant des CLSC, des secteurs de la sécurité publique et de l'éducation, des organisations du milieu et des parents et bénévoles des organisations qui implantaient. Le partenariat a permis la mise en place de procédures et de mécanismes pour diriger les jeunes vers des ressources d'aide, la diffusion d'information, de vérifier les antécédents judiciaires et de former le personnel. Enfin, un des **besoins** exprimés dans l'enquête concerne la possibilité d'élargir le partenariat à d'autres organisations sportives.



## **7. LES RÉSULTATS : QUESTIONNEMENT ET RÉFLEXION DU COMITÉ AVISEUR RÉGIONAL**

Dans ce chapitre, nous faisons d'abord état du degré d'atteinte des résultats attendus de la stratégie régionale. Ensuite, nous faisons part des réactions du comité aviseur régional au sujet des résultats d'implantation et des raisons de ne pas implanter de mesures, tout en tenant compte des actions de la stratégie. Le chapitre prend fin avec les premiers éléments de réflexion émis par le comité aviseur régional concernant le déploiement futur de la stratégie régionale et le fonctionnement du comité.

### ***7.1 LES ACTIONS REFLÈTENT SENSIBLEMENT LES RÉSULTATS ATTENDUS***

D'un point de vue opérationnel, l'examen des actions réalisées en fonction des résultats attendus correspondants, montre que 69,6 % (16/23) de ces actions reflètent sensiblement les résultats attendus de la stratégie régionale. Les autres actions (30,4 %, 7/23) correspondent plutôt à un résultat assez différent du résultat attendu ou non concordant ou, encore, le résultat attendu est inconnu<sup>19</sup>. En outre, 42,2 % (19/54) de l'ensemble des actions réalisées étaient des actions non prévues à la stratégie soit en réponse à des demandes ponctuelles exprimées par les milieux, soit pour accentuer la sensibilisation-promotion, soit pour connaître les intentions des organisations sensibilisées quant à l'implantation éventuelle de mesures.

L'ampleur de la tâche réalisée en deux années sur trois montre à quel point la stratégie régionale basée sur l'identification, pour chacun des milieux, des actions à réaliser, des clientèles à rejoindre et des résultats à atteindre a représenté un outil de travail indispensable : « *Pour moi, ç'a été bénéfique car j'avais un outil de travail. Le plan d'action a permis de savoir où on s'en va et ce qu'on veut atteindre.* »

### ***7.2 LES RÉSULTATS D'IMPLANTATION : DÉCEPTION***

Compte tenu des nombreuses actions de sensibilisation-promotion réalisées et de leur appréciation positive à l'enquête, le fait que seulement 18 organisations aient implanté des mesures a constitué une déception chez les membres du comité aviseur régional<sup>20</sup>. Les commentaires suivants témoignent d'une explication possible et d'une réaction : « *Nos résultats attendus ne sont peut-être pas nécessairement réalistes.* » « *J'ai l'impression juste*

---

<sup>19</sup> Ce bilan n'inclut pas les actions non prévues réalisées (n=19) et les actions non encore réalisées (n=9).

<sup>20</sup> Il est possible qu'un plus grand nombre d'organisations en Montérégie implantent des mesures, mais le taux de réponse à l'enquête par questionnaire n'en révèle que 18.

*d'en parler et que personne n'achète mon produit. (...) Je pensais que ce serait plus facile. Au début, je me disais : bon, dans trois ans, on va avoir sensibilisé tout le monde et tout le monde va voir l'importance de se doter d'une politique. Mais je réalise que c'est beaucoup plus difficile que ça. »*

Un des éléments qui peut donner l'impression que la stratégie régionale n'a pas eu l'impact souhaité par le comité aviseur régional, est l'absence d'un mécanisme de rétroaction aux démarches de sensibilisation-promotion, soutiennent les personnes attirées à l'implantation :

On ne le sait pas. Moi, j'ai l'impression que les activités ou la formation n'ont pas eu d'impact. Je n'ai pas de feed-back.

Cette année, j'ai rencontré l'ensemble des directions scolaires, les directeurs généraux et les présidents (...), je voulais demander, au départ, la collaboration de tous pour identifier une commission scolaire prête à se lancer; j'étais prête à aller les rencontrer. Je n'ai reçu aucun feed-back.

Le manque de rétroaction (systématique) et le sentiment que les actions de sensibilisation-promotion n'ont pas favorisé l'implantation de mesures, contribuent à cette insatisfaction qui interfère avec l'objectif ultime : « (...) *notre objectif, c'est qu'il y ait des politiques qui soient implantées dans les milieux* », a soutenu un des membres du comité aviseur régional. Aussi, le fait que peu d'organisations (22,8 %) aient implanté des mesures avec le soutien de LSM ou de l'ARSER (ex. : soutien technique et professionnel), apparaît contradictoire puisque l'offre de soutien a toujours été annoncée : « *Comment ça se fait qu'ils sont arrivés à implanter sans savoir qu'en Montérégie il y avait quelqu'un qui était attiré et qui était là pour leur venir en aide, les soutenir, quand ça fait partie de nos campagnes de communication tout le temps?* » L'implantation sans soutien pourrait être associée à la facilité d'emploi du guide (ex. : clarté de l'information, utilité du guide) : « *Est-ce que, justement, c'est vraiment une politique clés en main et que les organisations n'ont pas eu besoin de soutien ou se sont dit 'on peut faire ça tout seul'?* ».

### **7.3 NE PAS IMPLANTER : PLUSIEURS RAISONS EN CAUSE**

Les raisons de ne pas implanter de mesures renvoient surtout à des facteurs organisationnels : des organisations s'estiment trop petites pour implanter, d'autres manquent de ressources humaines et financières ou de temps (raisons exprimées surtout par les milieux associatif et scolaire) pour implanter. Dans ces conditions, la prévention en matière de violence et d'agression sexuelle s'inscrit rarement dans les priorités des organisations, observe le comité aviseur régional. Par contre, la troisième raison en importance identifiée par les organisations est le manque d'information (40,4 %, 19/47) au sujet des mesures et de l'implantation et ce, malgré les nombreuses actions de sensibilisation-promotion réalisées depuis 2002. Il est possible que ce résultat soit attribuable au roulement de personnel au sein des organisations, qui fait en sorte que l'information au sujet des mesures ne se transmet pas, ou que les personnes ayant rempli le questionnaire n'aient pas été les mêmes que celles ayant été informées au préalable.

#### **7.4 ADAPTER LA STRATÉGIE ET REVOIR LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ AVISEUR RÉGIONAL**

Le comité aviseur régional estime important de revoir les résultats attendus de la stratégie pour passer, en quelque sorte, d'une stratégie globale à une stratégie adaptée à chacun des milieux ciblés. Car ces milieux se différencient par le type d'organisations, le type de fonctionnement, les ressources humaines et financières à leur disposition. Le soutien de la personne-ressource du milieu scolaire à la Fédération des établissements d'enseignement privé pour la rédaction d'une politique de prévention de la violence et de l'agression sexuelle à l'endroit des jeunes (action non prévue de la stratégie), pourrait servir d'exemple pour adapter la stratégie au milieu scolaire public (membre de l'ARSER) :

(...) écrire une politique conjointe, toutes les commissions scolaires, et que chacune des commissions scolaires ou chacune des écoles qui font partie des commissions scolaires ajoutent ce qu'elles désirent. (...) [En utilisant] surtout le document de base [le modèle de la *Politique*], la boîte à outils peut être différente d'une école à l'autre, mais chacune des commissions scolaires pourrait le bonifier, le modifier. Il me semble que la *Politique*, ça devrait être commun; ce serait aussi un processus moins long (...).

Sur le plan du fonctionnement, les personnes attitrées à l'implantation reconnaissent l'importance du soutien apporté par les membres du comité aviseur régional pour répondre à des besoins, à des interrogations et pour briser l'isolement. Mais tous les membres du comité constatent que le nombre de personnes a diminué peu après la phase de développement de la *Politique*. Cela se traduit par un essoufflement puisqu'il a fallu camper la phase d'implantation, revoir le mandat, procéder à l'implantation et participer à l'évaluation. La représentativité n'est donc plus aussi large qu'on le souhaiterait : « *On n'a pas d'acteurs de tous les milieux. (...) Il y a une bénévoles, mais il faudrait peut-être quelqu'un de l'associatif pour nous alimenter car ces gens-là ont des besoins. Par rapport à la représentativité du comité, on aurait intérêt à aller chercher une ou deux autres personnes des milieux qui nous manquent.* »

Le comité prévoit assurer l'implantation de la *Politique* par une plus grande contribution de ses membres : « *(...) c'est important que tous les gens autour de la table n'amènent pas juste des idées mais que sur le terrain, ils fassent des choses. (...) Ce sont des agents facilitateurs; il faut que les membres du comité soient tous en mesure de faire telle ou telle chose sur le terrain, pas juste d'apporter une expertise dans son créneau d'activité.* »

Le rôle du comité aviseur régional est considéré comme essentiel et n'est pas remis en question puisqu'il permet la continuité des travaux et assure une perspective régionale : « *Le comité aviseur régional a permis la continuité dans ce dossier-là, continuité au niveau des organismes pivots comme LSM et la DSP, mais les autres membres du comité aviseur régional ont aussi permis la persévérance et la continuité dans le temps. Le comité aviseur régional a donné une perspective régionale. (...) On se rend compte à quel point il est un point de ralliement et de projection.* »



## 8- CONCLUSION

En conclusion, nous présentons une synthèse des résultats de l'évaluation d'implantation de la *Politique*. Nous traitons spécifiquement des résultats liés au déploiement de la stratégie régionale d'implantation 2002-2005, des résultats d'enquête et des perspectives d'action pour le comité aviseur régional.

### 8.1 *UNE STRATÉGIE RÉGIONALE ESSENTIELLE POUR IMPLANTER LA POLITIQUE*

La stratégie régionale pour implanter la *Politique* s'est avérée un outil de travail essentiel pour les deux personnes-ressources attitrées à l'implantation. La stratégie a représenté, en quelque sorte, un plan d'action pour orienter les actions dans chacun des milieux (ex. : types d'action à réaliser, clientèles à rejoindre, résultats à atteindre). C'est 71,9 % (n=23) des actions prévues pour rejoindre directement les clientèles qui ont été réalisées au cours des deux premières années d'implantation de la *Politique* et la presque totalité des clientèles visées rejointes (92,3 %, 12/13 catégories).

Parmi les 23 actions prévues et réalisées, 69,6 % reflètent sensiblement les résultats attendus et 30,4 % correspondent à un résultat assez différent ou non concordant ou, encore, le résultat attendu est inconnu. Ce sont surtout des actions de sensibilisation-promotion (78,3 %, 18/23) qui ont été réalisées comparativement au soutien à l'implantation dans les organisations (21,7 %, 5/23). En matière de sensibilisation-promotion, trois types d'action ont été réalisés : la diffusion d'outils d'information, des rencontres d'information et des actions médiatiques ou de communication pour rejoindre le plus d'acteurs possible (ex. : entraîneurs, animateurs, directeurs d'école, personnel des services de loisir, bénévoles des associations, population). En matière de soutien à l'implantation dans les organisations, celui-ci a pris la forme d'un soutien technique et professionnel, d'un atelier sur la mise en œuvre (ex. : renseignements additionnels) et d'un soutien au développement d'une entente de partenariat.

Outre ces actions, 19 autres actions (42,2 %, 19/54), non prévues à la stratégie, se sont ajoutées. Il s'agissait d'actions pour vérifier l'intérêt des organisations à mettre en place des mesures après la diffusion du guide et de l'information au sujet des problématiques et de la *Politique*, de répondre à des demandes spécifiques et de réaliser de nouvelles actions de sensibilisation-promotion (ex. : porte-parole pour promouvoir la *Politique*).

### 8.2 *L'ACCESSIBILITÉ ET LA CLARTÉ DE L'INFORMATION CONFIRMÉES AINSI QUE L'UTILITÉ DU GUIDE*

Les principales façons dont les organisations ont pris connaissance des mesures ont été les façons les plus accessibles : les articles publiés dans les bulletins de LSM et de l'ARSER

(56,5 %), le guide distribué dans les organisations (50,7 %), la brochure et l'affiche de SLS (50,7 %) distribués à 176 maires des villes urbaines et rurales et les services municipaux de loisir de la Montérégie.

Ces moyens ainsi que la clarté des informations diffusées concernant la *Politique*, les problématiques, la démarche d'implantation, la boîte à outils dans le guide, ont été appréciés positivement par les milieux, un peu moins par le milieu scolaire relativement à certaines mesures. L'utilité du guide est aussi confirmée puisque 86,4 % des organisations (tous les milieux ensemble) l'ont trouvé *très utile* et *utile*. Celui-ci est apparu comme un outil complet et concret.

### **8.3 IMPLANTER OU NE PAS IMPLANTER DE MESURES : UNE DÉCISION BASÉE SUR PLUSIEURS FACTEURS**

Parmi les organisations rejointes (27,7 %) qui implantent des mesures, 77,8 % (n=14) ont indiqué que la connaissance de la *Politique* a contribué à leur décision d'implanter les mesures. En outre, les entrevues ont révélé que la décision d'implanter pouvait être liée au fonctionnement de l'organisation, comme le niveau plus ou moins grand d'interaction entre adultes et jeunes. La décision est également issue du besoin d'assurer la protection du personnel et des jeunes qui s'inscrivent aux activités sportives ou de loisir. La mesure la plus implantée est d'ailleurs la mesure « *procédures de recrutement et de filtrage des personnes* » (83,3 %) qui semble être devenue un critère d'embauche pour les organisations.

La décision d'implanter des mesures a aussi été reliée au positionnement de l'organisation ou à celui des responsables interrogées relativement à la violence et à l'agression sexuelle à l'endroit des jeunes. Par contre, l'enquête n'a pas montré de différence marquée entre les organisations qui implantent des mesures et celles qui n'en implantent pas quant à l'opinion générale sur la prévention et l'intervention en matière de violence et d'agression sexuelle à l'endroit des jeunes. Seuls les résultats obtenus à l'énoncé *notre milieu a les moyens d'agir* montrent que les organisations qui implantent des mesures ont répondu en plus grand nombre (83,3 %) que celles qui n'en implantent pas (66,7 %).

Chez les organisations (72,3 %) qui n'implantent pas de mesures, la principale raison invoquée pour ne pas implanter est le *manque de personnel rémunéré et bénévole* (42,6 %, surtout pour le milieu associatif). D'autres raisons ont été mentionnées, comme *nous avons eu peu d'information* (40,4 %, surtout pour les milieux associatif et scolaire). Il est possible que ce résultat soit attribuable au roulement de personnel au sein des organisations, qui fait en sorte que l'information au sujet des mesures ne se transmet pas, ou que les personnes ayant rempli le questionnaire n'aient pas été les mêmes que celles ayant été informées au préalable. Aussi, 31,9 % des organisations ont mentionné *le manque de ressources financières* (surtout le milieu associatif). Parmi les organisations qui n'implantaient pas de mesures, 34,4 % prévoyaient le faire, majoritairement en 2005, mais 42,6 % ne savaient pas au moment de l'enquête, si elles en implanteraient éventuellement.

#### 8.4 **IMPLANTER EN MISANT SUR SES RESSOURCES ET SUR LE PARTENARIAT**

Bien que plusieurs organisations (73,7 %) qui n'implantent pas de mesures souhaiteraient en implanter avec le soutien de LSM ou de l'ARSER, peu d'organisations (22,8 %) implantant des mesures et ayant participé à l'enquête ont demandé et reçu un tel soutien de LSM et de l'ARSER. Cette situation a été confirmée en entrevue puisque des organisations ont expliqué avoir mis à profit leurs ressources internes (ex. : comité responsable, contribution ponctuelle du personnel) et externes pour implanter. Il est possible, en outre, que la facilité d'emploi du guide d'implantation (ex. : clarté de l'information, utilité) contribue à l'implantation sans besoin de soutien, des organisations ont d'ailleurs validé leur démarche d'implantation ou de mise à jour au moyen du guide. Aussi, l'appui du personnel et de diverses instances tout au long du processus d'implantation s'est avéré capital. Toutefois, le besoin d'établir des collaborations ou un partenariat a été admis (56,3 %). Les organisations ont identifié les facteurs de succès et les obstacles suivants pour implanter :

- ◆ Les facteurs de succès : activités de sensibilisation (principes de la *Politique*, mesures, problématiques), appui du personnel et de diverses instances, partenariat ou collaborations.
- ◆ Les obstacles : manque d'information ou de temps pour diffuser l'information, valeurs personnelles au sujet de la violence ou de l'agression sexuelle, manque de ressources, rotation du personnel.

#### 8.5 **UNE STRATÉGIE RÉGIONALE À ADAPTER AUX MILIEUX CIBLÉS**

L'objectif général de la *Politique* est l'encadrement des rapports entre adultes et jeunes au cours des activités de loisir et de sport pratiquées dans les milieux associatif, municipal (ayant un service de loisirs) et scolaire (membre de l'ARSER) et ce, dans le but de prévenir la violence et l'agression sexuelle à l'endroit des jeunes. Cet objectif général peut être atteint au moyen de trois objectifs spécifiques. L'évaluation a montré qu'une bonne proportion des organisations a implanté les mesures correspondant à ces objectifs spécifiques :

- |   |   |  |
|---|---|--|
| ◆ Créer un milieu de vie sécuritaire et stimulant pour les jeunes   | ➔ | entre 55,5 % et 83,3 % des organisations |
| ◆ Responsabiliser les adultes et les organisations envers la prévention et la protection des mineurs.   | ➔ | entre 33,3 % et 66,7 % des organisations |
| ◆ Soutenir les intervenants et les adultes en autorité pour agir adéquatement en situation de violence et d'agression sexuelle et dans l'application de la <i>Politique</i> | ➔ | entre 44,4 % et 66,7 % des organisations |

Dans une perspective d'amélioration de l'implantation de la *Politique*, le comité aviseur régional souhaite revoir les objectifs de la stratégie pour passer d'une stratégie globale à une stratégie adaptée à chacun des milieux ciblés. Les résultats globaux d'implantation issus de

l'enquête ont constitué une déception chez les membres du comité aviseur régional. L'examen des résultats pour chacun des milieux a révélé des particularités qui devraient être prises en compte pour adapter la stratégie. Le manque de rétroaction au sujet des actions de sensibilisation-promotion et le sentiment qu'elles n'ont pas favorisé l'implantation de mesures au sein des organisations de sport et de loisir, ont interféré avec les objectifs d'implantation. Un mécanisme de rétroaction pourrait être développé pour suivre l'évolution de l'implantation de la *Politique* en Montérégie.

En ce qui concerne le renforcement de la capacité des organisations et des intervenants à appliquer la *Politique*, l'évaluation montre que les besoins exprimés ne reposent pas uniquement sur l'offre de soutien, mais renvoient à des facteurs liés aux organisations elles-mêmes. Les besoins exprimés sont les suivants : soutien de LSM ou de l'ARSER, ressources humaines pour implanter les mesures, élargissement du partenariat, formation sur les problématiques et les mesures, information au sujet des activités de sensibilisation-promotion à réaliser par les organisations et connaissance des ressources d'aide des milieux.

#### **8.6 REVOIR LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ AVISEUR RÉGIONAL**

Le comité aviseur régional reconnaît l'importance de revoir son fonctionnement afin d'améliorer l'implantation de la *Politique*. Les premiers éléments de réflexion révèlent un besoin d'assurer une plus grande représentativité des partenaires concernés par la *Politique* et de favoriser une plus grande contribution des membres à l'implantation de la *Politique*. Il s'agirait aussi de développer un mécanisme de rétroaction pour connaître les organisations qui implantent, de renforcer l'offre de soutien à ces organisations. Enfin, le rôle du comité aviseur régional est reconnu pertinent puisqu'il donne une perspective régionale aux objectifs d'implantation et de sensibilisation-promotion et permet de soutenir les personnes attirées à l'implantation en Montérégie.

---

# *ANNEXES*



# *ANNEXE 1*

↪ *Le questionnaire d'évaluation*

---



## Évaluation d'implantation de la Politique de prévention et d'intervention en matière de violence et d'agression sexuelle

### QUESTIONNAIRE POUR LE MILIEU ASSOCIATIF

L'implantation des mesures rattachées à la *Politique de prévention et d'intervention en matière de violence et d'agression sexuelle* dans les activités de sport et de loisir offertes aux jeunes, s'inscrit dans une démarche régionale spécifique. En Montérégie, cette démarche cible les municipalités ayant un service de sport et loisir, le milieu associatif (ex. : clubs, ligues, associations de sport et de loisir) et le milieu scolaire membre de l'Association régionale du sport étudiant Richelieu (ARSER). La démarche vise :

- ✎ à sensibiliser différents groupes d'intervenants aux problématiques de la violence et de l'agression sexuelle;
- ✎ à promouvoir auprès des organisations et des milieux des mesures de prévention et d'intervention en matière de violence et d'agression sexuelle;
- ✎ à soutenir les organisations et les milieux qui implantent une ou plusieurs des mesures proposées.

La démarche régionale auprès des organisations et des milieux en Montérégie se fait, entre autres, au moyen du *Guide d'implantation* conçu pour aider les organisations ou les milieux qui le désirent à implanter une ou plusieurs des mesures proposées.

#### Le questionnaire

La première partie du questionnaire (questions 1 à 13) porte sur la promotion des mesures de prévention et d'intervention qui se rattachent à la *Politique*, sur la sensibilisation aux problématiques de la violence et de l'agression sexuelle et sur le *Guide d'implantation*. La première partie prend fin avec :

- ✎ la question 8 qui concerne la décision des organisations d'implanter une ou plusieurs des mesures proposées ou de ne pas en implanter;
- ✎ les questions 9 et 13 qui s'adressent aux organisations qui n'implantent pas de mesures.

La deuxième partie du questionnaire (questions 14 à 29) porte sur l'expérience des organisations qui ont implanté une ou plusieurs des mesures proposées; elle ne concerne donc que ces organisations. Le questionnaire que vous recevez est numéroté. Pour préserver la confidentialité des réponses, seule l'évaluatrice aura accès aux informations.

#### Les mots et les expressions

Pour la rédaction du questionnaire, nous avons utilisé les expressions « *une ou plusieurs des mesures proposées* », « *les mesures rattachées à la Politique* », « *les mesures proposées* » ou la *Politique*, selon le sens des questions, pour désigner les mesures de prévention et d'intervention qui se rattachent à la *Politique*. Enfin, les lettres NSP signifient « ne sait pas » et NA « non applicable ».

#### Le retour du questionnaire

Nous vous invitons à remplir le questionnaire et à le retourner à la Direction de santé publique de la Montérégie en utilisant l'enveloppe-réponse affranchie au plus tard le 19 mai 2004. Votre opinion est importante pour améliorer l'implantation de la *Politique* dans le milieu associatif. Nous espérons vivement votre participation à cette évaluation.

**Merci!**

## PREMIÈRE PARTIE

### **La promotion de la Politique et la sensibilisation aux problématiques de la violence et de l'agression sexuelle**

#### **LA FAÇON DONT VOUS AVEZ PRIS CONNAISSANCE DES MESURES ET DES PROBLÉMATIQUES**

La question 1 porte sur la façon dont vous avez pris connaissance des mesures de prévention et d'intervention qui se rattachent à la Politique et des problématiques de la violence et de l'agression sexuelle. Nous abordons également votre appréciation au sujet des actions et des moyens réalisés pour diffuser ces mesures.

1. Indiquez votre appréciation concernant la ou les façon(s) qui vous ont permis de prendre connaissance des mesures rattachées à la Politique et des problématiques (cochez une réponse pour chacun des items ou NA si vous n'avez pas participé ou si la situation ne s'applique pas).

|   | Très apprécié            | Assez apprécié           | Peu apprécié             | Pas du tout apprécié     | NA                       |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| A) La diffusion du <i>Guide d'implantation</i> :  |                          |                          |                          |                          |                          |
| a.1) J'ai assisté au lancement du <i>Guide d'implantation</i> en 2001 .....   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| a.2) J'ai pris connaissance du <i>Guide d'implantation</i> distribué dans notre organisation, dans notre service ou dans notre direction .....  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| B) Les rencontres d'information et de sensibilisation (violence, agression sexuelle, mesures de prévention et d'intervention) :   |                          |                          |                          |                          |                          |
| b.1) J'ai assisté à une rencontre thématique au sujet de la <i>Politique</i> et des problématiques .....  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| b.2) J'ai assisté à une demi-journée d'échanges et d'informations en janvier 2001 ( <i>consécutives au lancement du Guide</i> ) .....   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| b.3) J'ai assisté à une demi-journée de formation et d'informations en juin 2003 .....  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| C) Les actions ou les moyens médiatiques ( <i>médias d'information, sites Internet</i> ) :<br><i>J'ai pris connaissance des mesures par le biais de l'un ou l'autre des moyens suivants :</i>   |                          |                          |                          |                          |                          |
| c.1) Les entrevues radiophoniques réalisées par la porte-parole Nathalie Lambert .....  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| c.2) Les articles écrits dans le <i>Journal de Montréal</i> par Nathalie Lambert .....  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| c.3) La présence de Nathalie Lambert à au moins une activité sportive grand public en Montérégie ( <i>ex. : la Semaine québécoise de l'entraîneur le 29 octobre 2003; la Rencontre pré-départ des Jeux du Québec le 27 juillet 2003</i> ) ..... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| c.4) La conférence de presse de juin 2003 .....   | NA                       | NA                       | NA                       | NA                       | NA                       |
| c.5) Les articles publiés dans les hebdomadaires de la Montérégie .....   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| c.6) Les articles publiés dans le bulletin de communication de LSM intitulé <i>Loisir et Sport Point Com</i> .....  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| c.7) Le site Internet de la Régie régionale la santé et des services sociaux de la Montérégie .....   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| c.8) Le site Internet de LSM .....  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

|  | Très apprécié            | Assez apprécié           | Peu apprécié             | Pas du tout apprécié     | NA                       |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| D) D'autres moyens de communication :  |                          |                          |                          |                          |                          |
| d.1) J'ai pris connaissance de la brochure ou du dépliant <i>Harcèlement et abus sexuels, ça existe. Soyez attentifs</i> produits par le Secrétariat au loisir et au sport du Québec ..... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| d.2) J'ai pris connaissance de l'affiche <i>Harcèlement et abus sexuels, ça existe. Soyez attentifs</i> produite par le Secrétariat au loisir et au sport du Québec..                      | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

### LES INFORMATIONS TRANSMISES

La question 2 traite de votre perception au sujet des informations transmises concernant la Politique.

|  | Très claires             | Assez claires            | Peu claires              | Pas du tout claires      | NA                       |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 2. Indiquez le degré de clarté que vous attribuez aux informations transmises concernant la <i>Politique</i> (cochez une réponse pour chacun des items ou NA).   |                          |                          |                          |                          |                          |
| <i>Les informations transmises au sujet :</i>  |                          |                          |                          |                          |                          |
| A) De la problématique de la violence sont .....   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| B) De la problématique de l'agression sexuelle sont.....   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| C) Du but de la <i>Politique</i> , qui est de <i>prévenir la violence et les agressions sexuelles dans les activités de sport et de loisir offertes aux jeunes</i> , sont .....  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| D) De l'objectif général de la <i>Politique</i> , qui est d' <i>encadrer les rapports entre adultes et jeunes au cours des activités de loisir et de sport ayant lieu dans les organisations des milieux associatif, municipal et scolaire de la Montérégie</i> , sont ..... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| E) De l'approche de la <i>Politique</i> (ex. : environnement sécuritaire pour les jeunes, partenariat avec la communauté) sont .....   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

### LE GUIDE D'IMPLANTATION

Les questions 3 à 6 traitent du Guide d'implantation et de votre appréciation au sujet des informations qui y sont incluses et de son utilité.

3. Suite aux actions et aux moyens qui vous ont permis de prendre connaissance des mesures et des problématiques, avez-vous obtenu le *Guide d'implantation*?

OUI  (veuillez passer directement à la question 5)

NON

Nous avons le *Guide d'implantation*  (veuillez passer directement à la question 5)

4. Dans un avenir rapproché, avez-vous l'intention d'obtenir le *Guide d'implantation*?

OUI  (veuillez passer directement à la question 7)

NON

Si non, pourquoi? (par la suite, veuillez passer directement à la question 7)

---



---

5. Selon vous, les informations diffusées dans le *Guide d'implantation* vous apparaissent-elles claires (cochez une réponse pour chacun des items) :

|   | Très claires             | Assez claires            | Peu claires              | Pas du tout claires      |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| A) Les informations relatives aux mesures proposées :   |                          |                          |                          |                          |
| a.1) l'adoption d'une résolution pour l'implantation des mesures.....   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| a.2) l'adoption d'un code d'éthique .....   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| a.3) les modalités de filtrage .....  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| a.4) les modalités de suspension et d'expulsion.....  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| a.5) l'aménagement sécuritaire de lieux physiques .....   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| a.6) les activités de promotion, de sensibilisation et d'information à réaliser dans votre organisation ..... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| a.7) les procédures en cas de divulgation de violence ou d'agression sexuelle.....                            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| a.8) les consignes générales sur les comportements entre adultes et jeunes et entre jeunes.....               | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| a.9) la formation du personnel.....   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| B) Les informations relatives à la démarche d'implantation.....   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| C) Les informations dans la boîte à outils.....   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

6. Dans l'ensemble, le *Guide d'implantation* vous apparaît-il utile pour le milieu associatif?

- Très utile  } (veuillez répondre à la question 6a)  
 Utile  }  
 Peu utile  } (veuillez répondre à la question 6b)  
 Pas du tout utile  }

A) Veuillez indiquer pourquoi le *Guide d'implantation* apparaît utile pour le milieu associatif.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

B) Veuillez indiquer les principales modifications que vous souhaiteriez voir apporter au *Guide d'implantation* pour qu'il soit plus utile au milieu associatif.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### VOTRE OPINION CONCERNANT LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION

La question 7 concerne votre opinion au sujet de la prévention de la violence et de l'agression sexuelle envers les jeunes dans le cadre d'activités sportives et de loisir dans le milieu associatif et au sujet de l'intervention.

7. Pour chacune des affirmations suivantes, indiquez dans quelle mesure elle correspond à votre opinion (cochez une réponse pour chacun des items).

|  | Beaucoup                 | Assez                    | Peu                      | Pas du tout              |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| A) La violence et les agressions sexuelles envers les jeunes peuvent se produire dans le milieu associatif .....   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| B) Le milieu associatif a un rôle à jouer dans la prévention de la violence et des agressions sexuelles envers les jeunes .....  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| C) Notre milieu associatif a les moyens d'agir pour la prévention de la violence et de l'agression sexuelle envers les jeunes .....  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| D) La <i>Politique</i> constitue un moyen d'action adéquat pour la prévention de la violence et de l'agression sexuelle dans le milieu associatif et pour l'intervention ..... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

### VOTRE DÉCISION

La question 8 vise à connaître votre décision au sujet de l'implantation des mesures rattachées à la *Politique*. Les questions 9 à 13 s'adressent aux organisations qui n'implantent pas de mesures.

8. **Implantez-vous actuellement ou avez-vous implanté dans votre organisation une ou plusieurs des mesures rattachées à la *Politique*?**

OUI  (veuillez passer directement à la question 14)

NON  (veuillez poursuivre à la question 9)

9. **Indiquez parmi les raisons suivantes celles qui ont pu influencer votre décision de ne pas implanter de mesures (vous pouvez cocher plus d'une réponse):**

- A) Il n'y a pas de volonté des élus municipaux ..... NA
- B) Il n'y a pas de volonté des dirigeants de notre organisation .....
- C) Le manque de personnel rémunéré ou bénévole .....
- D) Le manque de ressources financières .....
- E) Le sujet est controversé dans le milieu associatif .....
- F) Le dossier ne relève pas du milieu associatif .....
- G) Les associations locales, régionales ou nationales ont pris en charge la prévention de la violence et des agressions sexuelles .....
- H) Il n'y a ni violence ni agression sexuelle dans notre organisation ou notre milieu associatif .....
- I) Les mesures sont difficiles à appliquer dans notre organisation ou notre milieu associatif .....
- J) Nous avons eu peu d'informations au sujet des mesures et de l'implantation .....
- K) Autre raison (veuillez spécifier) :

10. Dans un avenir rapproché, prévoyez-vous implanter une ou plusieurs des mesures proposées?

OUI  en 2004  } (pour terminer, veuillez répondre  
en 2005  } aux questions 11 et 12)

NON  (pour terminer, veuillez passer directement à la question 13)

NSP  (pour terminer, veuillez passer directement à la question 12)

11. Quelles mesures prévoyez-vous implanter? Pour vous guider, consultez la question 5 (a.1 à a.9) pour une liste des mesures.

---

---

---

12. Éventuellement, pour implanter une ou plusieurs des mesures proposées, souhaiteriez-vous être soutenu par Loisir et Sport Montérégie?

OUI

NON

NSP

13. Qu'est-ce qui ferait en sorte que vous pourriez décider d'implanter une ou plusieurs des mesures proposées?

---

---

---

**Veuillez retourner le questionnaire  
dans l'enveloppe-réponse affranchie au plus tard le 19 mai 2004  
à la Direction de santé publique de la Montérégie.**

***Pour de plus amples renseignements au sujet de la démarche régionale  
d'implantation ou au sujet de l'évaluation, veuillez consulter les  
coordonnées des personnes-ressources à la fin du questionnaire.***

Nous vous remercions de votre collaboration!

## DEUXIÈME PARTIE

### **Votre expérience d'implantation des mesures de prévention et d'intervention rattachées à la Politique**

À titre indicatif, l'implantation fait référence à l'ensemble de vos démarches pour la mise en place dans votre organisation d'une ou de plusieurs mesures de prévention; elle fait aussi référence à l'intervention réalisée en cas de divulgation d'un événement de violence ou d'agression sexuelle.

Les questions 14 à 16 traitent de votre expérience d'implantation des mesures rattachées à la Politique.

#### **LA CONNAISSANCE DE LA POLITIQUE ET VOTRE DÉCISION D'IMPLANTER DES MESURES**

14. Votre connaissance de la *Politique* a-t-elle contribué à l'implantation des mesures proposées dans votre organisation?

OUI

NON

#### **LES MESURES IMPLANTÉES**

Les mesures de la *Politique* sont rattachées à trois domaines : 1) la création d'environnements sécuritaires et stimulants pour les jeunes; 2) la responsabilisation des adultes et des organisations envers la prévention et la protection des mineurs et 3) le soutien à apporter aux intervenants et aux adultes en autorité pour agir adéquatement en situation de violence et d'agression sexuelle.

15. Parmi les mesures suivantes, indiquez celles que vous avez implantées ou êtes sur le point d'implanter en précisant le moment correspondant à l'implantation. Précisez également qui elles visaient (*répondez pour chacun des items*).

|   | Avant 2004               | En 2004                  | Vos bénévoles            | Votre personnel          | La pop. en général       | NA                       |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| A) La création de milieux de vie sécuritaires et stimulants pour les jeunes :   |                          |                          |                          |                          |                          |                          |
| a.1) L'adoption d'une résolution pour l'implantation de mesures .....   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| a.2) Les principes directeurs sous-jacents à la <i>Politique</i> .....  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| a.3) Le code d'éthique .....  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| a.4) Les modalités pour permettre la suspension ou l'expulsion des personnes en cas d'allégation ou d'accusation en matière de violence ou d'agression sexuelle ..... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| a.5) La procédure de recrutement et de filtrage des personnes .....   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| a.6) L'aménagement sécuritaire de lieux physiques ( <i>ex. : arénas, gymnases, parcs</i> ).....   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| a.7) Autre mesure ( <i>veuillez spécifier</i> ) :   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

|   | Avant 2004               | En 2004                  | Vos bénévoles            | Votre personnel          | La pop. en général       | NA                       |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| B) La responsabilisation des adultes et des organisations :   |                          |                          |                          |                          |                          |                          |
| b.1) Les activités de promotion, de sensibilisation et d'information au sujet :   |                          |                          |                          |                          |                          |                          |
| b.1.1) De la problématique de la violence .....   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| b.1.2) De la problématique de l'agression sexuelle .....  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| b.1.3) Des mesures .....  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| b.2) La nomination dans l'organisation :  |                          |                          |                          |                          |                          |                          |
| b.2.1) D'une personne responsable de l'implantation des mesures.....  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| b.2.2) D'un comité responsable de l'implantation des mesures .....  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| b.3) L'élaboration de consignes générales sur les comportements :   |                          |                          |                          |                          |                          |                          |
| b.3.1) Entre adultes et jeunes .....  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| b.3.2) Entre jeunes .....   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| C) Le soutien aux intervenants et aux adultes en autorité :   |                          |                          |                          |                          |                          |                          |
| c.1) Les procédures à suivre en cas de divulgation d'un événement de violence ou d'agression sexuelle.....  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| c.2) La formation.....  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| c.3) Le développement d'un partenariat ou de collaborations dans la communauté pour l'implantation des mesures et l'intervention lors d'un événement de violence ou d'agression sexuelle..... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

### VOS FAÇONS DE FAIRE SUR LE PLAN ORGANISATIONNEL

Les questions 16 à 21 traitent de vos façons de faire sur le plan organisationnel pour implanter les mesures dans votre organisation et de votre appréciation au sujet de ces façons de faire. Nous abordons également les collaborations et le partenariat qui ont pu être établis pour l'implantation.

|   | Très satisfaisant        | Satisfaisant             | Insatisfaisant           | Très insatisfaisant      | NA                       |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 16. Indiquez votre appréciation concernant la ou les façon(s) de faire sur le plan organisationnel qui vous ont permis d'implanter les mesures dans votre organisation ( <i>cochez une réponse pour chacun des items ou NA</i> ). |                          |                          |                          |                          |                          |
| A) Nous avons confié l'implantation à une direction ou à un service interne .....   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| B) Nous avons confié l'implantation à une personne responsable ou à un comité à l'interne ...   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| C) Nous avons confié l'implantation à des professionnels externes .....   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| D) Nous avons rattaché l'implantation des mesures à une politique administrative ( <i>veuillez spécifier laquelle</i> ):  |                          |                          |                          |                          |                          |
| _____   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| E) Nous avons implanté les mesures d'une autre façon ( <i>veuillez spécifier</i> ):   |                          |                          |                          |                          |                          |
| _____   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

## LES COLLABORATIONS ET LE PARTENARIAT

*L'approche de la Politique est basée sur l'établissement de collaborations ou d'un partenariat avec des acteurs de votre communauté afin d'associer le plus grand nombre possible d'acteurs à la sécurité des jeunes ou à l'amélioration de la sécurité.*

**17. Pour implanter les mesures dans votre organisation, avez-vous établi ou établissez-vous en ce moment des collaborations ou un partenariat?**

OUI

NON  (veuillez passer directement à la question 22.)

**18. Veuillez indiquer le type de partenariat ou de collaborations établis pour implanter les mesures :**

A) Le nombre de partenaires :

\_\_\_\_\_

B) Le type de partenaires (ex. : policiers, CLSC, parents, etc.) :

\_\_\_\_\_

C) Le type de partenariat ou de collaborations (ex. : entente pour des références au CLSC en cas de violence ou d'agression sexuelle subie par un jeune) :

\_\_\_\_\_

D) Ces collaborations et ce partenariat se sont-ils réalisés à l'intérieur d'une structure de concertation existante?

OUI

NON

**19. Globalement, comment qualifieriez-vous votre expérience de collaboration et de partenariat pour l'implantation des mesures dans votre organisation?**

Très satisfaisant  } (veuillez répondre à la question 20.)

Satisfaisant

Insatisfaisant

Très insatisfaisant  } (veuillez répondre à la question 21.)

**20. Expliquez en quoi votre expérience s'est avérée Très satisfaisante ou Satisfaisante et ce, compte tenu de la réalité de votre milieu (ex. : réalité géographique, état du partenariat) :**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**21. Expliquez en quoi votre expérience s'est avérée Insatisfaisante ou Très insatisfaisante et ce, compte tenu de la réalité de votre milieu (ex. : réalité géographique, état du partenariat) :**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**L'INTERVENTION DANS UNE SITUATION DE VIOLENCE OU D'AGRESSION SEXUELLE**

Les questions 22 et 23 traitent de l'intervention réalisée à la suite de la divulgation d'un événement de violence ou d'agression sexuelle à l'endroit d'un jeune qui pratiquait des activités sportives ou de loisir.

22. Depuis l'entrée en vigueur des mesures dans votre organisation, avez-vous vécu la divulgation d'au moins un événement de violence ou d'agression sexuelle à l'endroit d'un jeune qui pratiquait des activités de sport ou de loisir?

- OUI
- NON  (veuillez passer directement à la question 24)

23. Indiquez à quelles mesures vous avez eu recours pour intervenir et si elles vous ont été utiles (vous pouvez cocher plus d'une réponse) :

|   | Très utiles              | Utiles                   | Peu utiles               | Pas du tout utiles       |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| A) Les modalités de suspension ou d'expulsion de bénévoles ou du personnel rémunéré .....                 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| B) La personne responsable de l'implantation des mesures .....  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| C) Le comité responsable de l'implantation des mesures .....  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| D) Les procédures à suivre en cas de divulgation d'un événement de violence ou d'agression sexuelle ..... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| E) Les partenaires ou les collaborateurs dans la communauté .....   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| F) Autre (veuillez spécifier) :<br>_____  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

**LE SOUTIEN**

Les questions 24 à 26 traitent du soutien reçu pour implanter les mesures.

24. Pour implanter les mesures dans votre organisation, avez-vous demandé le soutien de Loisir et Sport Montérégie?

- OUI
- Si OUI, indiquez pour quelle(s) mesure(s) :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

NON  (veuillez passer directement à la question 27)

25. Quel type de soutien avez-vous reçu?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**26. Quel est votre degré de satisfaction concernant le soutien reçu de LSM :**

- Très satisfaisant
- Satisfaisant
- Insatisfaisant
- Très insatisfaisant

En quelques mots, veuillez spécifier :

---

---

**LES FACTEURS DE SUCCÈS, LES OBSTACLES, LES BESOINS**

*Les questions 27 à 29 traitent des facteurs de succès que vous attribuez à votre démarche d'implantation des mesures, des obstacles que vous avez rencontrés et des besoins actuels de votre personnel rémunéré ou bénévole pour l'implantation des mesures.*

**27. Selon vous, quels sont les facteurs qui ont contribué au succès de l'implantation des mesures proposées dans votre organisation?**

---

---

**28. Selon vous, quels sont les obstacles qui ont restreint l'implantation des mesures proposées dans votre organisation?**

---

---

**29. Quels sont les besoins actuels de votre personnel rémunéré et bénévole pour l'implantation des mesures proposées dans votre organisation?**

---

---

**COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS**

*Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires et suggestions concernant l'un ou l'autre des thèmes abordés dans ce questionnaire.*

---

---

---

---

---

---

**Veillez retourner le questionnaire  
dans l'enveloppe-réponse affranchie au plus tard le 19 mai 2004  
à la Direction de santé publique de la Montérégie.**

***Pour de plus amples renseignements au sujet de la démarche régionale  
d'implantation ou au sujet de l'évaluation, veuillez consulter les  
coordonnées des personnes-ressources ci-dessous.***

***Coordonnées des personnes-ressources :***

**Madame Sylvie Cornellier**

Sport-étudiant Richelieu  
13, Saint-Laurent Est  
Longueuil (Québec) J4H 4B7

**Téléphone : (450) 463-4055, poste 102**

**Madame Caroline Croteau**

Loisir et Sport Montérégie  
16675, rue Desrochers  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2T 3K3

**Téléphone : (450) 773-9802**

**Madame Johanne Groulx**

ADRLSSSS Montérégie  
Direction de santé publique  
1255, rue Beauregard  
Longueuil (Québec) J4K 2M3

**Téléphone : (450) 928-6777, poste 3004**

**Merci de votre collaboration!**

## *ANNEXE 2*

↳ *Les canevas d'entrevue*

---



## **① Canevas d’entrevue (COMITÉ AVISEUR RÉGIONAL)**

### **DÉROULEMENT DE L’ENTREVUE**

- ◆ Durée : 1h30 maximum;
- ◆ Entrevue semi-structurée, enregistrée et transcrite;
- ◆ Confidentialité des propos et des données nominatives
  - ✓ les données nominatives au sujet des membres du comité;
  - ✓ les données nominatives au sujet du personnel d’une organisation ou des jeunes pratiquant des activités de sport ou de loisir cités en exemple dans les propos.

### **RAPPEL AU SUJET DES OBJECTIFS DE L’ÉVALUATION DE LA POLITIQUE ET DE L’ENTREVUE**

Pour information, je vous rappelle les objectifs de l’évaluation de la *Politique* :

- ◆ Améliorer l’implantation de la Politique en Montérégie  
(ex. : par la connaissance des mesures implantées, la connaissance des milieux qui implantent et de leurs façons de faire, les facteurs de succès pour faciliter l’implantation, les obstacles à l’implantation identifiés par les organisations et les responsables de la stratégie régionale);
- ◆ Renforcer les habiletés des intervenants en lien avec l’application des mesures et la capacité des organisations les appliquer.

Quant aux objectifs de l’entrevue, ils sont les suivants :

- ◆ Discuter des résultats de l’enquête par questionnaire en vue d’améliorer l’implantation de la *Politique* et le soutien aux organisations (ex. : les résultats généraux et selon les milieux ciblés par l’implantation, les résultats en lien avec la stratégie régionale; la discussion au sujet du soutien apporté aux organisations sera complétée avec la coordonnatrice régionale à l’implantation et avec la personne-ressource pour le milieu scolaire);
- ◆ Discuter de l’expérience du comité aviseur régional pour mettre en relation les façons de faire et les résultats de l’enquête par questionnaire;
- ◆ Identifier les aspects à maintenir et les changements à apporter concernant la stratégie régionale d’implantation (incluant le soutien) et le rôle / mandat / fonctionnement du comité aviseur régional.

## **DIMENSIONS DE L'ENTREVUE**

### **1. Les résultats de l'enquête par questionnaire**

**C.1** Il y a un mois, vous avez reçu le document qui faisait état des données de l'enquête par questionnaire. Selon vous (tour de table), quelles sont vos premières réactions (en quelques mots) quant aux résultats globaux? Il peut s'agir de réactions relatives aux aspects traités dans le questionnaire d'enquête, comme :

- ✓ Le taux de réponse;
- ✓ L'implantation des mesures (ex. : le nombre d'organisations qui implantent, les secteurs d'implantation, les organisations influencées par la Politique, le soutien reçu pour implanter, le nombre de mesures et le type de mesures implantées, le partenariat des organisations, les besoins, les facteurs de succès ou les obstacles identifiés);
- ✓ Les raisons de ne pas implanter de mesures et le nombre d'organisations qui estiment difficile d'implanter des mesures dans leur milieu;
- ✓ L'implantation éventuelle des mesures;
- ✓ Les façons de prendre connaissance des mesures (ex. : les moyens de diffusion, le rôle de la porte-parole, l'appréciation des moyens de diffusion);
- ✓ Le degré de clarté de l'information au sujet de la Politique et au sujet du Guide d'implantation;
- ✓ L'opinion au sujet de la prévention et l'intervention.

**C.2** Quels sont les résultats qui vous apparaissent, dans le contexte d'implantation, étonnants, surprenants, réalistes?

**C.3** À quoi attribuez-vous cette situation ou comment l'expliquez-vous? (ex. : aux conditions de mises en œuvre de la *Politique*, aux milieux ciblés pour l'implantation, aux activités de sensibilisation ou de promotion?)

### **2. Le rôle du comité aviseur régional dans l'implantation de la *Politique***

En ce qui concerne votre rôle ou votre expérience en tant que comité aviseur régional, les discussions porteront sur deux plans : 1) sur le plan de la stratégie régionale que vous avez développée et 2) sur le plan du fonctionnement du comité.

**2.1** Depuis 2002, comment qualifieriez-vous vos façons de faire par rapport au rôle que vous avez joué dans le développement de la stratégie régionale d'implantation de la *Politique* en Montérégie et par rapport aux activités réalisées? Complexe et/ou facile à réaliser? Pourquoi? Vous pouvez aborder l'un ou l'autre des aspects rattachés à la stratégie :

- fixer les objectifs;

- cibler les milieux;
- déterminer les actions à réaliser;
- déterminer les moyens et les ressources;
- déterminer les résultats attendus pour les trois années;
- faire le suivi de l’implantation;

**2.2** Quels ont été les avantages et les désavantages de vos façons de faire pour développer la stratégie régionale d’implantation?

**2.3** En ce qui concerne le fonctionnement du comité, qu’est-ce qui vous est apparu facilitant? Difficile? À quoi attribuez-vous cette situation? Vous pouvez aborder un ou plusieurs des aspects suivants :

- la participation des partenaires du milieu;
- le maintien ou la rotation des représentants;
- le nombre de rencontres;
- les tâches à accomplir (ex. : plans de travail, participation à des sous-comités);
- les ressources humaines et financières à votre disposition.

**2.4** Quels seraient les besoins du comité après deux années de fonctionnement? Ces besoins peuvent être :

- en lien avec les activités régionales d’implantation;
- en lien avec le rôle / mandat / fonctionnement du comité aviseur régional;
- en lien avec les ressources humaines ou financières pour implanter, faire le suivi d’implantation.

### **3- Les changements**

Dans cette partie, j’aborde avec vous les changements que vous entrevoyez au sujet de la stratégie régionale d’implantation (incluant le soutien à apporter aux organisations et aux intervenants pour l’application de la *Politique*) et du rôle / mandat / fonctionnement du comité aviseur régional.

**3.1** Quels sont les changements que vous envisagez concernant la stratégie régionale d’implantation? Pourquoi?

(ex. les conditions de mise en œuvre, les objectifs visés et les moyens d’action à revoir, les personnes / organisations à joindre d’une autre façon, les activités régionales, etc.)

- 3.2** Quels sont les changements que vous envisagez concernant le rôle / mandat / fonctionnement du comité aviseur régional? Les ressources à votre disposition? Pourquoi?
- 3.3** Quels sont les changements que vous envisagez concernant le soutien à apporter aux organisations et aux intervenants pour appliquer la *Politique*?

## **② Canevas d’entrevue (ORGANISATIONS)**

### **MISE EN CONTEXTE AU SUJET DE L’ÉVALUATION**

(ex. : rappel historique : développement de la *Politique* en santé publique avec un comité aviseur régional, développement d’une stratégie régionale 2002-2005)

### **DÉROULEMENT DE L’ENTREVUE**

(ex. : confidentialité des propos et des données nominatives au sujet du participant ou en lien avec le personnel de l’organisation, les bénévoles et les jeunes pratiquant des activités de loisir, le cas échéant)

### **RAPPEL AU SUJET DES OBJECTIFS DE L’ÉVALUATION**

- ◆ Améliorer l’implantation de la *Politique* en Montérégie
- ◆ Renforcer les habiletés des intervenants en lien avec l’application des mesures et la capacité des organisations à les appliquer

### **OBJECTIFS DE L’ENTREVUE**

- ◆ Approfondir l’expérience d’implantation **OU** les raisons de ne pas implanter de mesures
- ◆ Identifier les besoins des intervenants / organisations en lien avec l’implantation de mesures ou l’intervention à réaliser en cas de dévoilement d’une situation de violence ou d’agression sexuelle

### **DIMENSIONS DE L’ENTREVUE**

## **1. Les caractéristiques de l’organisation et son fonctionnement**

Avant d’aborder plus en profondeur l’implantation des mesures dans votre organisation /service de loisir / secteur sport étudiant ou les raisons qui ont fait que vous n’implantez pas de mesures, j’aimerais que vous me parliez de votre organisation /service de loisir / secteur sport étudiant pour mieux comprendre le contexte dans lequel vous évoluez.

1.1 Votre organisation / service de loisir / secteur de sport étudiant :

- ◆ Existe depuis combien de temps?
- ◆ Quels services ou activités offrez-vous aux jeunes?
- ◆ Regroupe combien de personnes bénévoles et rémunérées?

- ◆ Regroupe quel type d'intervenant (ex. : des professionnels, des parents, des bénévoles)?

1.2 Votre organisation / service de loisir / secteur sport étudiant est-elle / il membre :

D'un regroupement, d'une association, d'une fédération québécoise autre que Loisir et sport Montérégie ou l'ARSER? Lequel / Laquelle? ou D'autres associations / regroupements de sport ou de loisir ? Lequel / Laquelle? (ex. : membres d'une association canadienne, américaine ou internationale)?

Si oui : le fait d'être membre d'une association vous a-t-il permis d'obtenir de l'information au sujet de diverses mesures préventives en matière de violence / d'agression sexuelle? Si oui, que pensez-vous des informations diffusées? Vous ont-elles été utiles?

## **2. La décision d'implanter des mesures**

2.1 Comment s'est prise la décision d'implanter des mesures?

- ◆ Est-ce qu'il s'agit d'une décision de votre organisation /service de loisir / secteur sport étudiant (ex. : CA, personnel, parents) ou d'une décision du regroupement / de la fédération dont vous êtes membre / de la commission scolaire?
- ◆ Est-ce qu'il s'agit d'une décision liée à votre désir d'agir pour prévenir la violence / l'agression sexuelle?
- ◆ Est-ce que votre décision est reliée aux activités régionales réalisées en Montérégie au sujet de l'implantation de mesures? (ex. : l'information diffusée par LSM ou l'ARSER au sujet des mesures, le guide d'implantation, les articles publiés dans les journaux, etc.)

Quelles ont été, dans votre organisation / service de loisir / secteur sport étudiant, les réactions face à la décision d'implanter des mesures (ex. : les perceptions du personnel, des parents, des membres du CA)?

## **3. La décision de ne pas implanter de mesures**

3.1 Comment s'est prise la décision de ne pas implanter de mesures?

- ◆ Est-ce qu'il s'agit d'une décision de votre organisation / service de loisir / secteur sport étudiant (ex. : CA, personnel, parents) ou d'une décision du regroupement / de la fédération dont vous êtes membre / de la commission scolaire?
  - ◆ Est-ce qu'il s'agit d'une décision liée à la perception du personnel ou des parents ou au sein de la communauté au sujet des problématiques de la violence et de l'agression sexuelle?
  - ◆ Est-ce qu'il s'agit d'une décision liée à votre capacité à appliquer les mesures en fonction des ressources disponibles?

- ◆ Est-ce qu’il s’agit d’une décision liée au manque d’information au sujet des mesures, du guide d’implantation développé en Montérégie?

3.2 Même si vous n’implantez pas de mesures, avez-vous déjà établi des procédures ou déjà réalisé des activités pour protéger les jeunes, visant votre personnel ou les parents (ex. : code de conduite des entraîneurs ou des bénévoles, diffusion d’information, formation du personnel)?

3.3 Dans l’éventualité d’une implantation des mesures dans votre organisation / service de loisir / secteur sport étudiant :

- ◆ Souhaiteriez-vous être soutenu par LSM, ARSER? Pourquoi?
- ◆ Souhaiteriez-vous établir un partenariat? Pourquoi?

#### **4. Les façons de faire pour implanter les mesures**

4.1 Comment avez-vous fait le choix des mesures à implanter? Par exemple :

- ◆ Y a-t-il eu des discussions au sujet des mesures à implanter (ex. : nombre, type), du partenariat, de la façon de procéder, de l’échéancier?
- ◆ Les mesures étaient-elles bien comprises par tous les participants?
- ◆ Les finalités de prévention et de protection des jeunes étaient-elles bien comprises par les participants?
- ◆ Pourquoi avez-vous choisi telle ou telle mesure à implanter? Qu’avez-vous réalisé, par exemple, en matière d’aménagement sécuritaire, d’activités d’information dans votre organisation, votre communauté?

4.2 Quel est le fonctionnement que vous avez adopté?

- ◆ Comment avez-vous déterminé la répartition des tâches à réaliser? Votre échéancier?
- ◆ Y a-t-il eu plusieurs personnes, successivement, qui ont participé au processus?
- ◆ L’implantation des mesures s’est-elle faite graduellement ou non, sur une courte ou une longue période? (ex. : date de début, nombre de rencontres, étapes)
- ◆ Avez-vous demandé un soutien à LSM / à l’ARSER? Pourquoi?
- ◆ Avez-vous établi un partenariat avec des organisations de la communauté? Pourquoi?
- ◆ Votre démarche s’est-elle avérée coûteuse sur le plan financier, en terme de temps? Précisez?

## **5. Les besoins en lien avec l'implantation actuelle ou future et l'application des mesures?**

- 5.1 Quels sont les besoins de votre organisation / service de loisir / secteur sport étudiant en lien avec l'implantation et l'application des mesures ou l'implantation éventuelle? (ex. : besoins de l'organisation, des intervenants, besoins bénévoles comme un soutien régulier, de l'information continue, de la formation, des ressources additionnelles)?

## *ANNEXE 3*

*↳ La grille d'analyse des entrevues*

---



## LA GRILLE D’ANALYSE DES ENTREVUES

| <i>CATÉGORIE</i>                         | <i>SOUS-CATÉGORIE</i>   |
|--|---|
| 1. Résultats de l’enquête                | 1.1 Réactions du comité aviseur régional<br>1.2 Explications / analyse du comité aviseur régional   |
| 2. Expérience du comité aviseur régional | 2.1 Rôle<br>2.2 Mandat<br>2.3 Fonctionnement (ex. : réunions, ressources)<br>2.4 Besoins  |
| 3 Stratégie régionale                    | 3.1 Objectifs et résultats attendus<br>3.2 Actions à réaliser<br>3.3 Ressources (coordination, subvention, guide et autres outils)<br>3.4 Analyse des façons de faire (ex. : appréciation, obstacles, facteurs de succès)   |
| 4 Activités réalisées                    | 4.1 Activités de promotion - sensibilisation<br>4.2 Activités d’implantation<br>4.3 Facteurs facilitants et obstacles<br>4.4 Changements  |
| 5. Caractéristiques (org.)               | 5.1 Nombre de personnes employées, date de création, membership<br>5.2 Type d’intervenant (ex. : professionnels, parents, bénévoles)<br>5.3 Services ou activités offerts aux jeunes  |
| 6. Décision d’implanter ou non           | 6.1 Influence / non-influence des activités de la stratégie régionale<br>6.2 Disponibilité / non-disponibilité de l’information<br>6.3 Prise de décision (ex. : CA, personnel, parent, regroupement)<br>6.4 Désir d’agir dans la communauté en prévention, opinion<br>6.5 Réactions (ex. : perception du personnel, des parents, du CA)<br>6.6 Capacité / incapacité à appliquer les mesures (ex. : ressources, activités minimales de prévention réalisées)<br>6.7 Implantation éventuelle |
| 7. Façons de faire                       | 7.1 Mesures (ex. : choix, compréhension et finalités des mesures et de la prévention - protection)<br>7.2 Fonctionnement / façons de faire (ex. : répartition des tâches, échéancier, nombre de personnes, soutien)<br>7.3 Partenariat<br>7.4 Facteurs de succès, obstacles, outils (guide)<br>7.5 Coûts associés à la démarche<br>7.6 Besoins<br>7.7 Durée / qualification de la démarche  |



## *ANNEXE 4*

*↳ Les actions non prévues  
réalisées dans le contexte  
de la stratégie régionale  
d'implantation 2002-2005*

---



**LES ACTIONS NON PRÉVUES RÉALISÉES DANS LE CONTEXTE  
DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE D'IMPLANTATION 2002-2005**

| <i>CATÉGORIE</i>  | <i>TYPE D'ACTION</i>   |
|---|--|
| Demandes spécifiques ou ponctuelles                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration d'un cadre de référence et d'un répertoire des mesures pour la Fédération des établissements d'enseignement privé en Montérégie;</li> <li>• Formation Croix-Rouge donnée par la coordonnatrice régionale;</li> <li>• Mise à jour de l'information au sujet des problématiques et des mesures dans le cadre de la formation du programme FLAC et des Jeux du Québec;</li> <li>• Participation à un colloque;</li> <li>• Traduction du guide d'implantation;</li> <li>• Mise en place de modalités de filtrage du personnel rémunéré de LSM et des bénévoles de la délégation des finales provinciales des Jeux du Québec;</li> </ul> |
| Nouvelles activités de promotion-sensibilisation                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités de la porte-parole;</li> <li>• Diffusion de dépliants de SLS à des bénévoles et des intervenants d'associations locales de loisir et de sport;</li> <li>• Article dans le bulletin <i>Municipalité et famille</i>;</li> </ul>   |
| Suivi quant à l'intérêt des organisations à mettre en place des mesures | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Relance ou sollicitation téléphonique;</li> <li>• Relance par questionnaire.</li> </ul>   |



# *ANNEXE 5*

*↪ Les mesures implantées,  
par ordre décroissant*

---



**LES MESURES IMPLANTÉES, PAR ORDRE DÉCROISSANT**

| <i>CATÉGORIE</i>                                | <i>TOTAL</i>   | <i>MUNICIPAL</i> | <i>SCOLAIRE</i> | <i>ASSOCIATIF</i> |
|---|----------------|------------------|-----------------|-------------------|
| 1- PROCÉDURES DE RECRUTEMENT ET DE FILTRAGE     | 15/18 (83,3 %) | 5                | 1               | 9                 |
| 2- CODE D'ÉTHIQUE                               | 12/18 (66,7 %) | 3                | 1               | 8                 |
| 3- AMÉNAGEMENT SÉCURITAIRE                      | 12/18 (66,7 %) | 3                | 2               | 7                 |
| 4- PROMOTION/AGRESSION SEX.                     | 12/18 (66,7 %) | 3                | 2               | 7                 |
| 5- CONSIGNES : COMPORT. ENTRE ADULTES ET JEUNES | 12/18 (66,7 %) | 3                | 1               | 8                 |
| 6- SOUTIEN : PROCÉDURES SI DIVULGATION          | 12/18 (66,7 %) | 3                | 1               | 8                 |
| 7- MODALITÉS DE SUSPENSION ET D'EXPULSION       | 11/18 (61,1 %) | 1                | 2               | 8                 |
| 8- PROMOTION/VIOLENCE                           | 11/18 (61,1 %) | 2                | 2               | 7                 |
| 9- ADOPTION RÉOLUTION                           | 10/18 (55,5 %) | 2                | 1               | 7                 |
| 10- PRINCIPES DIRECTEURS                        | 10/18 (55,5 %) | 2                | 2               | 6                 |
| 11- PROMOTION/MESURES                           | 9/18 (50,0 %)  | 1                | 2               | 6                 |
| 12- NOMINATION : PERSONNE RESPONSABLE           | 8/18 (44,4 %)  | 1                | 2               | 5                 |
| 13- SOUTIEN : FORMATION                         | 8/18 (44,4 %)  | 0                | 1               | 7                 |
| 14- SOUTIEN : DÉVELOPPEMENT D'UN PARTENARIAT    | 8/18 (44,4 %)  | 2                | 1               | 5                 |
| 15- NOMINATION : COMITÉ RESPONSABLE             | 6/18 (33,3 %)  | 0                | 1               | 5                 |
| 16- CONSIGNES : COMPORTEMENT ENTRE JEUNES       | 6/18 (33,3 %)  | 0                | 1               | 5                 |
| 17- AUTRE MESURE ****                           | 11,1 % (2/18)  | 0                | 0               | 2                 |

\*\*\*\* Ce que les organisations ont indiqué pour *autre mesure* : 1) insertion de cette politique dans nos règlements généraux; 2) permettre aux parents d'assister aux cours.



---

## BIBLIOGRAPHIE

BEAUDRY, Jean et Christian VIENS. *La fonction évaluation : un cadre de référence pour s'y retrouver*, Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie, Direction de la santé publique, Longueuil, 1999, 23 pages.

BIENER et MULLER. « Les accidents du hockey sur glace », *Cahiers de médecine*, Europa Medica, vol. 14, n° 11, 1973.

BRITISH COLUMBIA MINISTRY OF HEALTH. *Agressions sexuelles multiples à l'égard d'enfants: Impact sur les communautés et incidence sur la planification des interventions*, Observations et recommandations, Child and Youth Mental Health Services, 1994.

CENTRE CANADIEN POUR L'ÉTHIQUE DANS LE SPORT. *Création d'un nouveau genre de sport – Et la violence? 1999*, Disponible sur le site Internet du CCES, ([www.cces.ca/ressources/recherche](http://www.cces.ca/ressources/recherche)).

COMITÉ AVISEUR RÉGIONAL DE LA MONTÉRÉGIE SUR LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE VIOLENCE ET D'AGRESSION SEXUELLE. *Compte rendu de la réunion du comité aviseur régional*, tenue le 20 février 2004, 4 pages.

DESROSIERS, Hélène. *Cadre pratique pour l'évaluation des programmes. Applications en promotion de la santé et en toxicomanie*, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec, 1998, 130 pages et fiches techniques.

DILLMAN, Don A., Joye J. DILLMAN et Carole J. MAKELA (1984). « The Importance of Adhering to Details of the Total Design Method (TDM) for Mail Surveys », dans Lockhart, Daniel C. (Ed.), *Making Effective Use of Mailed Questionnaires*, New Directions for Program Evaluation, n° 21, San Francisco: Jossey-Bass, 102 pages.

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE DE LA MONTÉRÉGIE. *Guide d'implantation, Politique de prévention et d'intervention en matière de violence et d'agression sexuelle*, Pour pratiquer des activités sportives et de loisir en toute sécurité, Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie, Longueuil, 2000, 102 pages.

FAFARD, Michel. *Recension de 14 études de 1975 à 1996 au profit de la promotion du programme Franc-jeu*, Secrétariat au loisir et au sport, Trois-Rivières, 2000.

FINDLAY, Hilary A. *Violence in Sport: Policy Considerations for the Amateur Sport Organization*, Presented at the Symposium « Sports Management: Cutting Edge Strategies For Managing Sports as a Business », Toronto, August 2002, Disponible sur le site Internet du Centre for Sport and Law Inc., [www.sportlaw.ca/articles/other/article9.html](http://www.sportlaw.ca/articles/other/article9.html)).

FINDLAY, Hilary et Rachel CORBETT. *En parler! Agir maintenant!* Guide à l'intention des clubs sportifs et des associations sur la prévention et la réponse aux abus et au harcèlement, Association canadienne de hockey, Ottawa, 1998.

GARDNER, Fiona. « User-Friendly Evaluation in Community-Based Projects », *La revue canadienne d'évaluation de programme*, Vol. 18, n° 2, Automne, 2003, pages 71-89.

GERVIS, Misia et Nicola DUNN. « The Emotional Abuse of Elite Child Athletes by their Coaches », *Child Abuse Review*, Vol. 13, 2004, pages 215-223, Published online in Wiley InterScience ([www.interscience.wiley.com](http://www.interscience.wiley.com)), DOI : 10.1002/car.843.

GROULX, Johanne et Ruth PILOTE, avec la collaboration du Comité aviseur régional régional sur la *Politique*. *La Politique de prévention et d'intervention en matière de violence et d'agression sexuelle*, Devis d'évaluation présenté dans le cadre du Programme de subvention en santé publique 2003-2004, Direction de la santé publique de la Montérégie, Janvier 2004, 27 pages et appendices.

HÉBERT, Martine et Caroline TREMBLAY. « La prévention de l'agression sexuelle à l'égard des enfants », Vitaro, Frank et Claude Gagnon (sous la direction de), *Prévention des problèmes d'adaptation chez les enfants et les adolescents-Problèmes internalisés*, Tome 1, Presses de l'Université du Québec, 2000, Ch. 11, pages 429-503.

KATORJI, K. et M. A. CAHOON. *The Relationship Between Aggression and Injury in Junior B Hockey*, Unpublished manuscript, University of Waterloo, Ontario, 1992.

LAGUË, Dre Johanne (sous la direction de), Marie-Ève DEMERS, Carole FILIATRAULT, Marie-Pierre LACHAÎNE et Éric LALONDE. *L'évaluation des mesures de prévention en matière d'abus sexuel au niveau des municipalités dans les milieux du sport amateur et des loisirs*, Direction de la santé publique de la Montérégie, Régie régionale de la santé et des services sociaux, Longueuil, 1998, 42 pages et annexes.

---

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Programme national de santé publique 2003-2012*, Gouvernement du Québec, 2003, 133 pages.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*, Gouvernement du Québec, 2001, 90 pages.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Priorités nationales de santé publique 1997-2002*, Gouvernement du Québec, 1997, 103 pages.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *Politique ministérielle en prévention de la criminalité. Pour des milieux de vie plus sécuritaires*, Gouvernement du Québec, 2001, 32 pages et annexes.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. *Sécurité et promotion de la sécurité: Aspects conceptuels et opérationnels*, En collaboration avec les Centres collaborateurs OMS du Québec et de la Suède, 1998, 22 pages et annexes.

PAYETTE, Josée et Mélanie VILLENEUVE. *La population selon certains groupes d'âge pour la période 1981 à 2011, Québec, Montérégie et CLSC*, Direction de la santé publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie, Longueuil, Février 2001, 275 pages (données de l'Institut de la statistique du Québec diffusées par le Service du développement de l'information du ministère de la Santé et des Services sociaux, juin 2000).

ROSSI, Peter H., Mark W. LIPSEY et Howard E. FREEMAN (1999). *Evaluation : a systematic approach*, 6<sup>th</sup> edition, Thousand Oaks, California, Sage Publications.

TOURIGNY, Marc et Chantale LAVERGNE. *Les agressions à caractère sexuel: état de situation, efficacité des programmes de prévention et facteurs reliés à la dénonciation*, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec, 1995, 87 p.